

# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019

---



**AGGLO**  
FRIBOURG · FREIBURG





## Sommaire

<b>1 GÉNÉRALITÉS .....</b>	<b>1</b>
1.1 Fonctionnement interne.....	1
1.2 Activités du Comité à l'intention du Conseil.....	2
1.3 Contrats et conventions.....	4
1.4 Préavis .....	8
1.5 Personnel.....	10
1.6 Communication.....	10
<b>2 DICASTÈRES.....</b>	<b>12</b>
2.1 Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité .....	12
2.2 Dicastère des promotions.....	26
2.3 Dicastère des finances et des ressources humaines .....	39
<b>3 DIVERS .....</b>	<b>40</b>
<b>4 INFORMATIONS GÉNÉRALES .....</b>	<b>41</b>
<b>ANNEXE - LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL 2018.....</b>	<b>42</b>

## Glossaire

Toutes les abréviations sont en italique dans le document.

agglomération	agglomération fribourgeoise (territoire)
Agglomération	Agglomération de Fribourg (institution) en tant qu'organe politique (législatif et exécutif) doté d'un bureau administratif et technique
Assises	Assises de la culture de la région fribourgeoise (2012-2014)
B+R	Places de stationnement B+R (Bike and Ride) pour vélos permettant la poursuite d'un trajet en transport public
Bureau du Conseil	Bureau du Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg
CAME	Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement de l'Agglomération de Fribourg
canton	canton de Fribourg (territoire)
CARM	Commission d'aménagement régional et de mobilité de l'Agglomération de Fribourg
CCult	Commission culturelle de l'Agglomération de Fribourg
CF	Commission financière de l'Agglomération de Fribourg
Comité	Comité d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg
communes membres	communes membres de l'Agglomération de Fribourg
Conseil	Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg
CORODIS	Commission Romande de Diffusion des Spectacles
CRID	Conférence régionale pour des infrastructures régionales et un développement régional coordonné
CrT	communautés régionales de transport
DAEM	Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité de l'Agglomération de Fribourg
DF&RH	Dicastère des finances et des ressources humaines de l'Agglomération de Fribourg
DP	Dicastère des promotions (culture, économie et tourisme) de l'Agglomération de Fribourg
EcoTerr	Etude d'économie territoriale sur les zones d'activités de l'agglomération fribourgeoise
EPT	équivalent plein temps
EspaceSuisse	Association suisse pour l'aménagement national
Etat de Fribourg	Etat de Fribourg (organe politique)
Fondation cma	Fondation cma, fondation romande pour la chanson et les musiques actuelles
FTR	Fribourg Tourisme et Région
IFF	installation-s à forte fréquentation
Innoreg FR	association des régions fribourgeoise pour la mise en œuvre de la Nouvelle Politique Régionale (NPR) au niveau régional.
LAC	loi sur les affaires culturelles (RSF 480.1) de l'Etat de Fribourg
LAT	loi fédérale sur l'aménagement du territoire (RS 700)
LATeC	loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (RSF 710.1) de l'Etat de Fribourg



LR	loi sur les routes (RSF 741.1) de l'Etat de Fribourg
LTr	loi sur les transports (RSF 780.1) de l'Etat de Fribourg
Mobul	Association de communes Mobul
NPR	Nouvelle Politique Régionale
OFS	Office fédéral de la statistique
P+R	parkings d'échange (pour véhicules) P+R, promus par l'Agglomération de Fribourg, bénéficiant d'un tarif préférentiel à condition de poursuivre un trajet en transport public
PA2	Projet d'agglomération de deuxième génération de l'Agglomération de Fribourg
PA3	Projet d'agglomération de troisième génération de l'Agglomération de Fribourg
PA4	Projet d'agglomération de quatrième génération de l'Agglomération de Fribourg
PAD	plan-s d'aménagement de détail
PAL	plan-s d'aménagement local/-aux
PDCant	Plan directeur cantonal
PDR	Plan directeur régional
RCS	Région capitale suisse
Règlement du Conseil	Règlement du Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg
RTr	règlement d'exécution de la loi sur les transports (RSF 780.11) de l'Etat de Fribourg
SCH	association Sélection Suisse en Avignon
Sitecof	Sitecof, site cartographique de l'Agglomération de Fribourg
SSA	Société Suisse des Auteurs
Statuts	Statuts de l'Agglomération de Fribourg
SyZACT	système informatique de gestion des zones d'activités
TP	transport-s public-s
TPF	Transport public fribourgeois Holding (TPF) SA
TransAgglo	TransAgglo, axe de mobilité douce traversant l'agglomération fribourgeoise
VLS	vélos en libre-service, station de vélos en libre-service, système de vélos en libre-service

# Rapport d'activités du Comité d'agglomération 2019

Conformément aux *Statuts de l'Agglomération de Fribourg (ci-après Statuts)* adoptés le 1<sup>er</sup> juin 2008 et révisés par le *Conseil d'agglomération (ci-après Conseil)* le 13 septembre 2018<sup>1</sup>, le *Comité d'agglomération (ci-après Comité)* élabore un rapport sur les activités de l'année écoulée. Il remet ce rapport pour information au *Conseil* lors de l'approbation des comptes de l'*Agglomération de Fribourg (ci-après Agglomération)*.

## 1 Généralités

### 1.1 Fonctionnement interne

#### ○ Comité et dicastères

En règle générale, le *Comité* se réunit tous les 15 jours en séance ordinaire. Tous les objets sont préalablement préparés en séance de dicastère avant d'être avalisés par décision collégiale du *Comité*. En 2019, le *Comité* a tenu 19 séances ordinaires.

Le *Comité* se compose de MM. René Schneuwly (Président, Granges-Paccot) et Thierry Steiert (Vice-président, Fribourg), de Mmes Andrea Burgener Woeffray (Fribourg), Eliane Dévaud-Sciboz (Avry), Anne-Elisabeth Nobs (Corminboeuf), Rose-Marie Probst (Belfaux) et Suzanne Schwegler (Givisiez), ainsi que MM. Jean-Pierre Helbling (Marly), Bruno Marmier (Villars-sur-Glâne), Pierre-Olivier Nobs (Fribourg), Kuno Philipona (Düdingen) et Michaël Studer (Matran). Ce dernier a démissionné le 27 février 2019. A compter du 28 février 2019, il a été remplacé par M. Simon Gabaglio (Matran).

La composition des dicastères a évolué suite aux changements intervenus au sein du *Comité* depuis le début de la législature. Elle était la suivante dans le courant de l'année 2019 :

- *Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité (ci-après DAEM)* : Mmes Burgener Woeffray (Présidente, Responsable aménagement) et Dévaud-Sciboz (Responsable mobilité), ainsi que MM. Helbling, Marmier et Philipona.
- *Dicastère des promotions (ci-après DP)* : Mmes Probst (Responsable tourisme) et Schwegler (Responsable culture), ainsi que M. Nobs (Président, Responsable économie).
- *Dicastère des finances et des ressources humaines (ci-après DF&RH)* : Mme Nobs ainsi que MM. Gabaglio (depuis le 28 février 2019), Steiert (Président) et Studer (jusqu'au 27 février 2019).



<sup>1</sup> Article 16 alinéa 1 lettre e : [le Conseil] décide du budget et approuve les comptes ainsi que le rapport d'activités du Comité d'agglomération.

## ○ Organes de préavis

Dans le cadre de ses activités, le *Comité* peut s'appuyer sur l'expertise d'organes de préavis, la *Commission d'aménagement régional et de mobilité (ci-après CARM)* et la *Commission culturelle (ci-après CCult)*, dans leur domaine de compétence respectif.

La *CCult*, composée de treize membres élus par le *Conseil* sur proposition du *Comité*, est un organe consultatif. Ses préavis sont transmis au *DP* qui étudie leur adéquation avec les règlements en vigueur, puis communique sa position au *Comité*. La présidence de la *CCult* est statutairement attribuée à un membre du *Comité*. En l'occurrence, durant l'année 2019, il s'agissait de Mme Schwegler, qui peut s'appuyer sur l'expertise d'une majorité de membres issus du milieu culturel pour juger de la qualité des projets susceptibles de bénéficier d'une subvention. En plus de sa traditionnelle activité de préavis, la *CCult* a participé, avec l'appui de l'administration, à l'élaboration d'une directive durant l'année 2019. Cette dernière est entrée en vigueur au début 2020 et vise à codifier les pratiques établies en matière d'octroi de subventions.

La *CARM* est, quant à elle, composée de délégués politiques et techniques des *communes membres de l'Agglomération (ci-après communes membres)*. Les communes désignent librement leurs représentants, mais seuls les représentants politiques ont formellement le droit de vote. La *CARM* constitue une plateforme d'échange privilégiée pour toutes les thématiques d'intérêt régional liées à l'aménagement du territoire, à la mobilité et à l'environnement. Elle est présidée par M. Jean-Marc Boéchat (Marly) et vice-présidée par M. Nobs (Fribourg). Les membres de la *CARM* ont été régulièrement informés des principaux dossiers menés par l'*Agglomération*, notamment en ce qui concerne le *Projet d'agglomération de quatrième génération de l'Agglomération (ci-après PA4)*, le développement du réseau de bus ou encore d'autres thématiques actuelles. Plusieurs présentations d'intérêt régional, avec des intervenants extérieurs, ont également été organisées dans ce cadre.

## 1.2 Activités du Comité à l'intention du Conseil

### ○ Messages du Comité

Le *Comité* valide, avant chaque séance plénière du législatif de l'*Agglomération*, les messages qu'il entend soumettre à ce dernier. Onze messages ont ainsi été présentés au *Conseil* en 2019. Ils sont disponibles en français et en allemand sur le site internet de l'*Agglomération* ([www.agglo-fr.ch](http://www.agglo-fr.ch)).

Plusieurs de ces messages avaient pour but la réalisation d'études de base liées au *PA4*.

#### Séance du Conseil d'agglomération du 28 février 2019

- Message n° 25 en vue de la libération du crédit d'étude du *Projet d'agglomération de quatrième génération (PA4)*, respectivement du *Plan directeur régional d'agglomération (PDA)*,
- Message n° 26 en vue de la libération du crédit d'étude pour l'élaboration d'une vision globale des espaces verts d'agglomération et leur mise en réseau (*PA3/3NP.01*),
- Message n° 27 en vue de la libération du crédit d'étude pour la définition du potentiel de développement urbain par axe (*PA3/3U.01*).

#### Séance du Conseil d'agglomération du 23 mai 2019

- Message n° 28 en vue de l'élection complémentaire à la *Commission culturelle de l'Agglomération de Fribourg*,
- Message n° 29 en vue de l'approbation des comptes 2018 de l'*Agglomération de Fribourg*,
- Message n° 30 en vue de la libération du crédit d'étude pour le développement de l'offre de transport public dans les secteurs présentant un potentiel de demande limité,
- Message n° 31 en vue de la libération du crédit d'étude pour l'élaboration d'un premier concept en matière de logistique urbaine.

### Séance du Conseil d'agglomération du 10 octobre 2019

- Message n° 32 en vue de l'adoption du budget 2020 de l'Agglomération de Fribourg,
- Message n° 33 concernant le subventionnement du projet « Fribourg (ou)vert » par la mesure 3NP.04.00 du PA3,
- Message n° 34 en vue de la libération du crédit d'étude pour l'élaboration d'une charte d'aménagement de la TransAgglo,
- Message n° 35 concernant le subventionnement du projet de revitalisation « Heitiwilbach » au titre de la mesure 3NP.10 du PA3.

#### **○ Réponses du Comité aux interventions parlementaires**

Les interventions parlementaires peuvent prendre la forme d'une motion, d'un postulat ou d'une question. Conformément au *Règlement du Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg (ci-après Règlement du Conseil)*, le *Comité* dispose d'un an, à partir de la date de transmission d'une intervention parlementaire, pour y répondre. En 2019, le *Comité* en a traité deux. Toutes ces réponses sont disponibles en français et en allemand sur le site internet de l'*Agglomération*.

### Séance du Conseil d'agglomération du 28 février 2019

- Réponse à la question n° 6 (Quest\_Leg 2016-2021\_2017\_006) demandant la position et la stratégie du Comité d'agglomération sur l'avenir de l'Agglomération de Fribourg en cas de fusion du Grand-Fribourg (article 4 alinéa 1 du Règlement du Conseil d'agglomération).

### Séance du Conseil d'agglomération du 23 mai 2019

- Réponse à la question n° 17 (Quest\_Leg 2016-2021\_2018\_017) relative à la publicité sur les bus dans l'agglomération fribourgeoise.

#### **○ Transmission des interventions parlementaires**

Dans le courant de l'année écoulée, le *Comité* a en outre pris position sur six interventions parlementaires.

### Séance du Conseil d'agglomération du 28 février 2019

- Transmission du postulat n° 13 (Post\_Leg2016-2021\_2018\_013) relatif à une commission de l'horaire des transports publics de l'agglomération fribourgeoise,
- Transmission du postulat n° 16 (Post\_Leg2016-2021\_2018\_016) demandant une étude de la possibilité de mettre des petits bus 100 % électriques sur la ligne 4 Gare-Auge.

### Séance du Conseil d'agglomération du 23 mai 2019

- Transmission du postulat n° 14 (Post\_Leg2016-2021\_2018\_014) concernant un partenariat avec une société proposant un système de traçage par GPS pour les vélos,
- Transmission du postulat n° 15 (Post\_Leg2016-2021\_2018\_015) concernant le développement d'un service de livraison à domicile dans l'agglomération fribourgeoise,
- Transmission de la motion n° 18 (Mot\_Leg2016-2021\_2019\_018) concernant le respect de l'esprit des PA2 et PA3.

### Séance du Conseil d'agglomération du 10 octobre 2019

- Transmission du postulat n° 19 (Post\_Leg2016-2021\_2019\_019) visant à compléter le site web par des informations sur les possibilités de covoiturage à l'intérieur du périmètre de l'agglomération fonctionnelle (covoiturage).

Parmi les interventions précitées, trois ont été transmises par le législatif, deux ont été retirées par leur auteur (postulats n° 16 et n° 19) et une seule a été refusée (postulat n° 15). Les interventions transmises feront l'objet de réponses circonstanciées de la part de l'exécutif, en principe dans le délai légal d'une année.

## **○ Révision totale des Statuts et du Règlement du Conseil**

Le *Comité*, en collaboration étroite avec le *Bureau du Conseil*, a entrepris sur l'initiative de ce dernier la révision totale des *Statuts* ainsi que du *Règlement du Conseil*. Ces deux textes n'avaient pas fait l'objet d'une révision totale depuis la création de l'*Agglomération*. Les deux révisions ont été avalisées par le *Conseil* lors de la séance de relevée du 13 septembre 2018 et leur entrée en vigueur a eu lieu le 24 juin 2019 suite à l'approbation du Conseil d'Etat. Les modifications apportées dans le cadre de l'examen final par les services cantonaux compétents peuvent être qualifiées de mineures.

## **○ Réflexion institutionnelle du Comité**

Le *Comité* a donné suite à la question n° 6 demandant la position et la stratégie de ce dernier sur l'avenir de l'*Agglomération* en cas de fusion du Grand-Fribourg (article 4 alinéa 1 du *Règlement du Conseil*) [Quest\_Leg 2016-2021\_2017\_006] et a entamé un cycle de réflexion institutionnelle relatif à la structure ainsi qu'aux tâches futures de l'*Agglomération*. Débutée dès le début de l'année 2019 avec le soutien d'un bureau spécialisé, cette démarche s'inscrit dans le cadre du processus de fusion engagé par les communes du centre cantonal ainsi que dans le cadre des préoccupations quant à l'exiguïté du périmètre institutionnel actuel émises au niveau fédéral. La Confédération a en effet constaté que le périmètre fonctionnel de l'*Agglomération* s'étend sur plus de 30 communes et que son étendue actuelle ne lui permet pas d'appréhender pleinement les problématiques territoriales auxquelles elle est confrontée. Dans le courant de l'année 2019, cinq ateliers ont été organisés avec l'intégralité du *Comité*. Le résultat de ces réflexions fera l'objet d'une consolidation interne dans le courant de l'année 2020.

## **1.3 Contrats et conventions**

### **Administration générale**

#### **○ Convention entre l'Agglomération et la commune de Matran relative au dépôt des archives de l'Agglomération**

Les locaux de l'administration de l'*Agglomération* ne permettant pas de gérer et de stocker adéquatement les archives, un local situé sous l'école primaire de la commune de Matran est mis à disposition par cette dernière et permet leur bonne conservation. Une convention entre l'*Agglomération* et la commune de Matran a été signée en 2015 à cet effet. Elle a été tacitement renouvelée en 2019.

### **Domaine touristique**

#### **○ Contrat de prestations avec Fribourg Tourisme et Région**

La collaboration entre l'*Agglomération* et *Fribourg Tourisme et Région* (ci-après *FTR*) repose sur un contrat de prestations par lequel les activités de promotion touristique ont été externalisées et confiées à cette organisation à compter de 2009. Le contrat de prestation a débuté au 1<sup>er</sup> janvier 2017, pour une période de cinq ans, soit jusqu'en 2021. La troisième année passée sous ce nouveau régime contractuel a été l'occasion d'un état des lieux des prestations convenues. Les résultats de cette analyse ont donné satisfaction aux deux parties moyennant l'actualisation ou la précision de certains objectifs d'un commun accord.

### **Domaine de la culture**

#### **○ Convention tripartite sur les Assises de la culture**

Le *Comité* soutient les projets des associations culturelles professionnelles sur son territoire, en fonction des critères définis dans sa réglementation et selon la répartition des tâches dictée par la loi sur les affaires culturelles (LAC) du 24 mai 1991. Le *Comité* entend poursuivre sa mission en privilégiant une collaboration et une concertation accrues entre les différents organes régionaux de promotion culturelle. Un comité de pilotage régional, issu du processus initié dans le cadre des *Assises de la culture* (ci-après *Assises*), veille à optimiser les ressources actuelles afin de répondre aux

attentes des acteurs culturels, tout en offrant à la population fribourgeoise une offre culturelle attractive et accessible.

Dans le but de mettre en œuvre les conclusions du rapport « Culture 2030 », dont le Comité avait pris acte avec réserves en 2015, le comité de pilotage a établi une feuille de route communiquée aux différentes collectivités publiques en charge du subventionnement culturel. Les réflexions développées dans ce cadre s'appuient notamment sur les propositions émanant d'un groupe de travail réunissant les principaux acteurs du subventionnement (*Etat de Fribourg, Agglomération, Coriolis Infrastructures et Ville de Fribourg*), dont le but était de dégager des pistes de collaboration au niveau opérationnel.

Interpellé sur les conclusions de la feuille de route, le *Comité* a fait procéder dans le courant de l'année 2019 à une analyse détaillée des propositions ainsi que des pistes de collaboration identifiées au niveau opérationnel. Cette tâche a été confiée à un groupe de travail ad hoc composé de représentants du *Comité*, de l'administration ainsi que de plusieurs membres de la *CCult*. Les résultats de cette analyse ont été communiqués au comité de pilotage des *Assises* au début de l'année 2020. Ils permettront de systématiser la collaboration entre les acteurs publics du subventionnement et de prioriser les projets communs à mettre sur pied en matière de promotion culturelle régionale.

### ○ **Convention annuelle avec Caritas Fribourg pour la CarteCulture**

Le *Comité* finance la CarteCulture depuis 2011, dans le cadre d'une convention renégociée chaque année avec Caritas Fribourg. La CarteCulture est nominative et donne accès à une offre culturelle, sportive et de formation à prix réduit (rabais de 30 à 70 %, selon les partenaires). Cette carte annuelle est gratuite. Son obtention est conditionnée au lieu de domicile des personnes disposant de revenus modestes ou au bénéfice de prestations de l'aide sociale, ainsi qu'aux familles monoparentales en situation financière précaire.



**CarteCulture**  
**KulturLegi**  
Communes du canton de Fribourg  
Gemeinden des Kantons Freiburg

Selon le premier rapport sur la pauvreté dans le *canton de Fribourg (ci-après canton)*<sup>2</sup>, près de 7'577 personnes, soit 3 % de la population, sont touchées par la pauvreté (année de référence 2011). Les études prospectives démontrent que 10 % de la population est exposé à un risque de pauvreté.

Le *Comité* est favorable, sur le principe, au maintien et au développement de ce vecteur de diffusion culturelle. Soucieux d'une allocation judicieuse des ressources, il a plafonné sa participation financière annuelle en 2017 et 2018 à un montant de CHF 15'000. En collaboration avec *l'Etat de Fribourg*, l'Association des communes fribourgeoises (ACF) et la Loterie Romande, il participe en outre à un projet visant à une extension du périmètre de diffusion de la carte. Il s'agit concrètement de mettre sur pied une campagne sur deux ans, ayant pour but de promouvoir l'usage de cet instrument par les communes hors du périmètre de *l'agglomération fribourgeoise (ci-après agglomération)* qui n'y ont pas encore adhéré. Au terme de cette campagne, il s'agira d'examiner si la relation entre le nombre de cartes distribuées et les coûts relatifs au projet se situe dans une proportion acceptable.

A ce titre, il convient de relever que le nombre de cartes distribuées en 2019 a connu une progression, passant de 636 unités en 2018 à 833 en 2019 dans le périmètre de *l'Agglomération*, soit une hausse de 197 unités. Il semble ainsi que les recommandations du *Comité* relatives à la mise en œuvre de mesures de diffusion et de communication plus adaptées à destination des bénéficiaires potentiels de cette carte commencent à porter leurs fruits. Une évaluation complète du soutien à la CarteCulture sera réalisée

---

<sup>2</sup> Rapport sur la situation sociale et la pauvreté dans le *canton*, Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) - 2016



dans le courant du premier semestre 2020 afin de définir les modalités futures de financement de cet instrument entre les différents partenaires.

Plus d'informations sur [www.carteculture.ch](http://www.carteculture.ch).

### ○ Soutien aux activités de la Fondation romande pour la chanson et les musiques actuelles

Le Comité a confirmé en 2019 son soutien aux activités de la *Fondation romande pour la chanson et les musiques actuelles* (ci-après *Fondation cma*). Cette dernière apporte un encadrement spécifique aux artistes professionnels romands dans le domaine des musiques actuelles. La contribution de l'*Agglomération*, membre de la *Fondation cma*, vise à encourager les initiatives de cette structure, qui s'est fixé comme objectifs principaux de conseiller et de soutenir les acteurs culturels romands, de promouvoir leur travail, de leur permettre d'accéder à un programme spécifique de formation ainsi que de diffuser leurs créations musicales en Suisse et à l'international. Cette allocation financière n'est pas assimilée à une subvention culturelle. Il s'agit d'une cotisation annuelle.



La *Fondation cma* est également à l'origine du festival lémanique de musiques actuelles *Festival Walk the Line*, en collaboration avec la région Auvergne-Rhône-Alpes, et expérimente le projet ICEBERG, véritable tremplin de la scène artistique franco-suisse pour les musiciens émergents (projet adopté par l'Espace Culturel le Nouveau Monde).

La *Fondation cma* est un organisme « mixte », financé à la fois par les pouvoirs publics, des partenaires institutionnels et les milieux privés. Dans la région fribourgeoise, elle collabore avec les partenaires suivants : la Ville de Fribourg, l'*Etat de Fribourg*, la Loterie Romande, Fri-Son, le Nouveau Monde et Bad Bonn.

A l'instar de la *Commission Romande de Diffusion des Spectacles* (ci-après *CORODIS*), qui œuvre en faveur de la diffusion des spectacles dans les domaines du théâtre et de la danse, la *Fondation cma* a réussi à fédérer acteurs culturels, professionnels et institutions publiques en tissant un réseau dense de partenaires romands et étrangers depuis près de 20 ans.

### ○ Participation à la Commission Romande de Diffusion des Spectacles

Dans le cadre de la Convention (signée en février 2012) liant l'*Agglomération* à la *CORODIS*, le Comité confirme en 2019 sa participation annuelle de CHF 8'625. Le



Comité entend poursuivre son soutien auprès des acteurs culturels régionaux qui diffusent et exportent leurs productions théâtrales et chorégraphiques. La contribution 2019 de l'*Agglomération* est restée stable. Elle représente 5 % des montants versés par les villes romandes (y compris Bienne). La *CORODIS* est également financée conjointement par les cantons et la Loterie Romande. Elle bénéficie en outre du soutien de contributeurs non membres comme la *Société Suisse des Auteurs* (ci-après *SSA*), l'association Label+ romand - arts de la scène, l'association *Sélection Suisse en Avignon* (ci-après *SCH*), le Pool de théâtres romands et l'Union des Théâtres Romands (UTR).

Ce soutien à la *CORODIS* n'est pas considéré comme une subvention culturelle mais comme une cotisation annuelle. La mission de la *CORODIS* est de faciliter la diffusion et la promotion des spectacles romands en Suisse et à l'étranger. Son objectif est de permettre aux productions théâtrales et chorégraphiques professionnelles romandes d'atteindre une pleine maturité artistique et une exploitation optimale, en favorisant le nombre de représentations. Elle y contribue en soutenant financièrement les tournées, en favorisant la circulation de l'information et la mise en réseau, ainsi qu'en promouvant les spectacles à travers la plateforme [www.corodis.ch](http://www.corodis.ch).

Depuis 2016, grâce à l'augmentation des contributions financières de ses membres, la *CORODIS*, en partenariat avec Pro Helvetia, offre aux spectacles suisses une vitrine « Sélection suisse en Avignon » dans le cadre du Festival OFF d'Avignon. Ce projet, lancé en 2016 sous la dénomination de *SCH*, est également soutenu par la *SSA*, le Pour-

cent culturel Migros et la Fondation Ernst Göhner. La SCH, constituée en association, a choisi, dans le cadre du forum du Festival d'Avignon, des lieux partenaires qui se distinguent par leur professionnalisme. Elle a pour mission de favoriser la diffusion des spectacles sélectionnés en France et dans l'espace francophone, mais aussi de permettre aux compagnies de renforcer leurs compétences en diffusion et d'élargir leur réseau.



Ce projet permet à la création scénique contemporaine suisse d'accéder à une visibilité extraordinaire. Pour plus d'informations : <https://corodis.ch/reseaux/selection-suisse-en-avignon>.

### **Domaine de l'aménagement régional**

#### **O Convention entre l'Etat de Fribourg et l'Agglomération relative à l'aide aux investissements des communautés régionales de transport pour l'année 2019**

La loi sur les transports (LTr) permet à l'Etat de Fribourg d'accorder des contributions financières aux communautés régionales de transport (ci-après CrT) pour certains de leurs investissements jusqu'à concurrence de 50% de la part à charge de l'Agglomération. Deux entités peuvent bénéficier de ce soutien financier en tant que CrT constituées : Mobul et l'Agglomération. Les modalités d'octroi de cette aide et les investissements éligibles sont précisés dans la loi sur les transports (LTr) et son règlement d'exécution (RTr). Le Grand Conseil a adopté, le 18 novembre 2015, un décret pour l'ouverture d'un crédit de quatre millions de francs destiné au financement de cette aide, à mobiliser par le Conseil d'Etat sur la base de conventions annuelles de un million de francs. Pour l'année 2019, huit nouveaux projets ont pu bénéficier de cette aide annuelle.

Le Comité a adressé à l'Etat de Fribourg, en date du 22 mai 2019, des demandes de soutien pour les objets suivants : aménagement d'une voie de bus sur le chemin des Pensionnats, réalisation d'itinéraires mixtes transversaux dans la zone industrielle de Givisiez ainsi que l'aménagement d'un itinéraire alternatif mixte entre le quartier du Jura et Givisiez, d'abris-vélos *Bike+Ride* (ci-après B+R) à la gare de Givisiez et de quatre autres abris-vélos. Le montant total des investissements en lien avec ces objets est de CHF 1'191'502 (valeur 'octobre 2018', TTC) et la part à charge de l'Agglomération est de CHF 201'917 (idem). La convention 2019 relative à l'octroi de l'aide aux investissements des CrT a été conclue entre le Comité et le Conseil d'Etat le 9 octobre 2019 et fixe la contribution maximale de l'Etat de Fribourg à CHF 100'958.50.

Objet	Coût total de l'investissement (valeur 'octobre 2018', TTC)	Part à la charge de l'Agglomération (valeur 'octobre 2018', TTC)	Contribution maximale de l'Etat (valeur 'octobre 2018', TTC)
Aménagement d'une voie de bus sur le chemin des Pensionnats (direction gare) et priorisation TP au giratoire (mesure 11.09/PA2)	60'502	30'251	15'125.50
Réalisation d'itinéraires mixtes piétons/vélos transversaux dans la ZI de Givisiez (rabattement vers les routes Jo-Siffert et Château d'Affry et leurs arrêts TP) (mesure 20.10/PA2)	528'000	81'108	40'554
Aménagement d'un itinéraire alternatif piétons et vélos entre Jura et Givisiez (mesure 22.11/PA2)	343'000	53'234	26'617

Suite du tableau à la page suivante



Aménagement d'abris-vélos (système sécurisé et protection contre les intempéries) aux gares et haltes du réseau ferroviaire (B+R) - halte ferroviaire de Givisiez (mesure 23.01/PA2)	100'000	14'356	7'178
Aménagement d'abris-vélos (système sécurisé et protection contre les intempéries) aux abords des pôles d'enseignement, d'activités, de loisirs et de transports publics urbains - Granges-Paccot - (mesure 23.02/PA2)	40'000	5'742	2'871
Aménagement d'abris-vélos (système sécurisé et protection contre les intempéries) aux abords des pôles d'enseignement, d'activités, de loisirs et de transports publics urbains - École de la Vignettaz - (mesure 23.02/PA2)	40'000	5'742	2'871
Aménagement d'abris-vélos (système sécurisé et protection contre les intempéries) aux abords des pôles d'enseignement, d'activités, de loisirs et de transports publics urbains - École de la Vignettaz - (mesure 23.02/PA2)	40'000	5'742	2'871
Aménagement d'abris-vélos (système sécurisé et protection contre les intempéries) aux abords des pôles d'enseignement, d'activités, de loisirs et de transports publics urbains - Rue du Criblet - (mesure 23.02/PA2)	40'000	5'742	2'871
<b>Total (CHF)</b>	<b>1'191'502</b>	<b>201'917</b>	<b>100'958.50</b>

## 1.4 Préavis

Dans le cadre des procédures définies par la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC) et la loi sur les routes (LR), le *Comité* est amené à donner des préavis sur les thématiques de l'aménagement régional et de la mobilité. Ces préavis portent, en principe, sur les révisions partielles ou générales des *plans d'aménagement locaux (ci-après PAL)* des *communes membres*, sur les *plans d'aménagement de détail (ci-après PAD)* qui les complètent ou sur les projets routiers.

En 2019, le *Comité* a ainsi rendu 29 préavis et prises de position, listés dans le tableau ci-après, qu'il a ensuite transmis aux services ou offices compétents.

Commune / Région	Examen / consultation	Dossier	Date
Givisiez	Consultation publique	Protection de l'air - Plan des mesures 2018	31.01.2019
Givisiez	Examen final	Révision générale du <i>PAL</i>	31.01.2019
Avry	Examen préalable	Avry - <i>TransAgglo</i> gare CFF - Cycle d'orientation de Sarine Ouest	14.02.2019
Matran	Examen final	Révision générale du <i>PAL</i>	14.02.2019
Givisiez	Examen préalable	<i>PAD</i> « Toutvent »	15.02.2019
Granges-Paccot	Examen final	Adaptation du <i>PAL</i>	11.04.2019
Avry	Examen final	Modification du <i>PAL</i> en lien avec le <i>PAD</i> « Avry-Centre »	09.05.2019
Avry	Examen final	<i>PAD</i> « Avry-Centre »	09.05.2019
Assemblée constitutive du Grand Fribourg	Consultation restreinte	Rapport des groupes de travail relatifs à la fusion du Grand Fribourg	22.05.2019
Fribourg	Préavis de conformité	Subventionnement « Fribourg (ou)vert » au titre de la mesure 3NP.04 du <i>PA3</i>	22.05.2019
Givisiez	Examen préalable	<i>PAD</i> Chanteclair	21.06.2019
Confédération	Consultation publique	« Disposition pour le programme en faveur du trafic d'agglomération (DPTA) »	04.07.2019
Fribourg	Examen préalable	Requalification de la place du Pertuis	04.07.2019
Fribourg	Examen préalable	Requalification de l'interface Richemond	04.07.2019
Fribourg	Préavis de conformité	Subventionnement de la mesure 23.02 du <i>PA2</i> , la rue du Criblet	04.07.2019
Düdingen	Examen final	<i>PAD</i> « Gänseberg 1 »	08.07.2019
Avry/ Villars-sur-Glâne	Examen préalable	<i>TransAgglo</i> Croset - Avry Centre (Avry) - PI Croset (Villars-sur-Glâne)	29.08.2019
Belfaux	Examen final	Révision générale du <i>PAL</i>	29.08.2019
Fribourg	Examen préalable	Requalification de la place de la Gare	29.08.2019
Matran	Examen final	<i>PAD</i> « Champ Riond »	29.08.2019
Villars-sur-Glâne	Examen préalable	<i>TransAgglo</i> Croset - Platy	29.08.2019
Etat de Fribourg	Prise de position	Révision de la loi sur les agglomérations du 17.04.2019 et son rapport explicatif	02.09.2019
Düdingen	Préavis de conformité	Subventionnement du projet « Revitalisierung Heitiwilbach » au titre de la mesure 3NP.10 du <i>PA3</i>	12.09.2019
Givisiez	Préavis de conformité	Mesure infrastructurelle 23.01 du <i>PA2</i>	12.09.2019
Etat de Fribourg	Prise de position	Demandes de concessions présentées concernant les lignes du réseau urbain	12.09.2019
Villars-sur-Glâne	Examen final	Révision générale du <i>PAL</i>	11.10.2019
Etat de Fribourg	Consultation publique	Révision du Guide de l'aménagement régional	30.10.2019
Etat de Fribourg	Examen préalable	Nouvelle liaison routière Marly-Matran	30.10.2019
Fribourg	Examen final	<i>PAD</i> « Africanum »	14.11.2019

## 1.5 Personnel

Au terme de l'année civile, l'effectif opérant au sein de l'administration a légèrement augmenté, portant la dotation totale à 10,8 *équivalent plein temps (ci-après EPT)* au 31 décembre 2019 (+0,6 *EPT* par rapport à 2018) et de trois stagiaires (2 *EPT*).

Le 1<sup>er</sup> juillet 2019, M. Ian Losa a débuté son activité au sein de l'*Agglomération* en qualité de collaborateur à l'aménagement régional à 80 %. Le domaine de l'aménagement territorial bénéficie ainsi d'une dotation totale de 1,8 *EPT* (-0,2 *EPT*).

M. Olivier Caspar, nouveau collaborateur à la mobilité, a quant à lui intégré l'équipe de l'*Agglomération* le 1<sup>er</sup> août 2019 à un taux de 100 %. Le domaine de la mobilité bénéficie ainsi d'une dotation totale de 2,7 *EPT* (+0,8 *EPT*).

La dotation en personnel pour les autres dicastères demeure pour le reste inchangée en 2019.

## 1.6 Communication

Le *Comité* a placé l'année écoulée sous le signe de la communication. Il est allé à la rencontre de la population dans le but d'informer des activités déployées par l'institution, notamment lors du Martinsmarkt à Düdingen le 9 novembre 2019.



Panneau de chantier à la gare de Düdingen

Des panneaux de chantiers aux couleurs de l'*Agglomération* ont également été pour la première fois installés à proximité des diverses infrastructures en cours de réalisation et dont l'*Agglomération* contribue financièrement. Le *Comité* a en outre poursuivi sa communication sur internet, ainsi que sur les réseaux sociaux.

La stratégie de communication mise en place tout au long de l'année par le *Comité* a rencontré un écho favorable dans les médias, notamment en ce qui concerne le développement de l'offre et le renouvellement du matériel en matière de transport public, l'installation de nouvelles stations de *vélos en libre-service (ci-après VLS)*, ainsi qu'au sujet des actions de promotion économique. Le *Comité* a dans ce contexte organisé ou participé à cinq conférences de presse en 2019.

### ○ AggloNews

Depuis 2014, le *Comité* produit une brochure bilingue, l'AggloNews, à l'intention des membres du *Conseil* et des *communes membres*. Le format choisi permet d'informer, en quelques mots, des activités du *Comité* ainsi que des projets et travaux en cours. Courant 2019, l'édition de l'AggloNews parue présentait notamment l'avancement de plusieurs mesures issues des projets d'agglomération précédents.

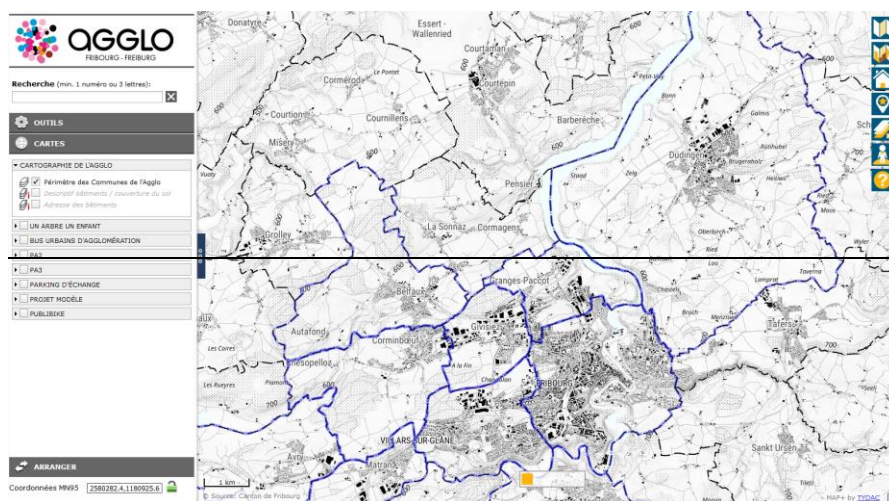
Les éditions de l'AggloNews peuvent être consultées en tout temps sur le site internet de l'*Agglomération*.

### ○ Site Internet et site cartographique

Le nouveau site internet de l'*Agglomération* ([www.agglo-fr.ch](http://www.agglo-fr.ch)) a été mis en ligne en 2018. Moderne, ce site au design et au contenu complètement renouvelé a pour but de présenter les informations des domaines d'activité de l'*Agglomération* ainsi que les travaux menés par ses organes, de manière claire et attractive, tant en français qu'en allemand.

Année	Nombre de visites
2017	25'252
2018	25'124
2019	24'198

Une représentation cartographique de l'*agglomération* est également disponible sur site *Sitecof* ([www.sitecof.ch/agglo](http://www.sitecof.ch/agglo) ou via le site internet de l'*Agglomération*) et mise à jour régulièrement. Cette dernière présente une localisation géographique des mesures des projets d'agglomération.



### ○ Wikipédia

La page Wikipédia de l'*Agglomération* est régulièrement mise à jour. En plus des informations de base sur l'*Agglomération*, les membres de l'exécutif et du législatif y sont indiqués pour les législatures passées et actuelles.

### ○ Présence de l'Agglomération sur les réseaux sociaux

La page Facebook de l'*Agglomération* a été lancée au début de l'année 2018. Le nombre d'abonnés a légèrement augmenté au cours de l'année écoulée.

Le *Comité* entend à l'avenir poursuivre ses efforts en vue d'une communication digitale efficace. Dans cette optique, une page LinkedIn a également été lancée à la fin de l'année 2018. Le *Comité* vous invite à suivre dès maintenant les pages Facebook et LinkedIn de l'*Agglomération* et à en partager les contenus.

## Domaine de l'aménagement régional

### ○ Commission qualité

La Commission qualité a été mise en place par l'*Agglomération* en vue de répondre aux défis toujours plus importants de l'aménagement du territoire. Cette commission consultative peut venir en soutien aux communes soucieuses de réaliser des projets de qualité qui soient bien intégrés sur leur territoire.

La Commission qualité est pensée pour répondre aux besoins et aux particularités des petites et moyennes communes, notamment dans l'élaboration et l'analyse de leurs *PAD*. Ces projets ont en effet, par leur taille et leur importance, un impact considérable sur le territoire. La commission est à disposition de toutes les communes des districts de la Sarine et de la Singine.

Les experts qui composent la commission sont des spécialistes de l'aménagement du territoire sur les thématiques de l'urbanisme, du paysage et de la mobilité. Habités à juger des projets similaires, ils sont à même de prodiguer des conseils et d'émettre des propositions concrètes aux communes. L'avis de la commission, qui est adressé uniquement aux communes, est non contraignant. Les communes n'ont aucune obligation dans la manière de prendre en compte les remarques des experts. L'*Agglomération* se charge quant à elle de l'organisation de la séance de commission.

Lancée en 2018, la Commission qualité ne s'est réunie qu'une seule fois en 2019. Le *Comité* promeut une densification de qualité. Il encourage les communes à tirer profit de cet instrument et à y avoir davantage recours dans les années qui viennent.



## 2 Dicastères

### 2.1 Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité

En 2019, le *DAEM* s'est réuni à 25 reprises en séance ordinaire, dont deux fois en séance de comité de suivi de projet *PA4- plan directeur régional (ci-après PDR)*.

Des rencontres spécifiques entre le *DAEM*, la Coordinatrice des agglomérations ainsi que le Chef du Service de la mobilité (SMo) de l'*Etat de Fribourg* ont eu lieu à plusieurs reprises. Ces rencontres régulières portent sur la coordination des prestations de transport public aux échelles régionale et cantonale, sur les aspects financiers en lien avec les subventions cantonales des transports publics, ainsi que sur les projets concrets de développement du réseau ou de coordination des mesures liées aux projets d'agglomération. Le *DAEM* a préparé huit projets de message qu'il a soumis au *Comité* (messages n°25, 26, 27, 30, 31, 33, 34 et 35).

#### Aménagement régional

##### ○ Etude sur les installations à forte fréquentation

L'appellation « *installations à forte fréquentation* » (*ci-après IFF*) peut désigner différents types de constructions tels que des centres commerciaux, des entreprises, des bâtiments publics, des installations de tourisme et de loisirs, etc. Que ce soit par la génération d'importants flux de trafic, par la mobilisation considérable de surfaces constructibles ou encore par leur rôle structurant de l'urbanisation, ces installations exercent un impact majeur sur le territoire et l'environnement.

Dans le cadre du *PA4*, le *Comité* souhaite doter l'*Agglomération* d'une stratégie de planification pour les *IFF*. Pour cela, le *Comité* a accordé un mandat à un groupement de mandataires piloté par le bureau GEA Vallotton et Chanard, à Lausanne, en septembre 2019. Ce groupement, qui associe des compétences en matière d'aménagement du territoire, de mobilité et d'économie territoriale, a été chargé de mener une étude de base sur la thématique des *IFF* qui permettra, à terme, d'alimenter le contenu du *PA4*.

L'étude de base en question se compose de deux volets. Premièrement, dans une perspective de diagnostic, l'étude identifiera les *IFF* existantes sous forme de « poches » territoriales et fournira une analyse de ces installations du point de vue de la mobilité, de l'urbanisation et du paysage. Sur la base des enseignements tirés de ce diagnostic, le mandataire élaborera une stratégie visant une intégration plus durable des *IFF* existantes au sein du territoire ainsi qu'une orientation des nouveaux objets vers des secteurs appropriés. En ce sens, la stratégie vise notamment à orienter la localisation de toute nouvelle *IFF* dans des portions du territoire denses et bien desservies par les transports publics et la mobilité douce. Les résultats de l'étude, qui a fait l'objet d'un suivi tout au long de l'année dans le cadre d'un groupe de travail, sont attendus pour le début du mois d'avril 2020.

##### ○ Etude sur les potentiels de densification

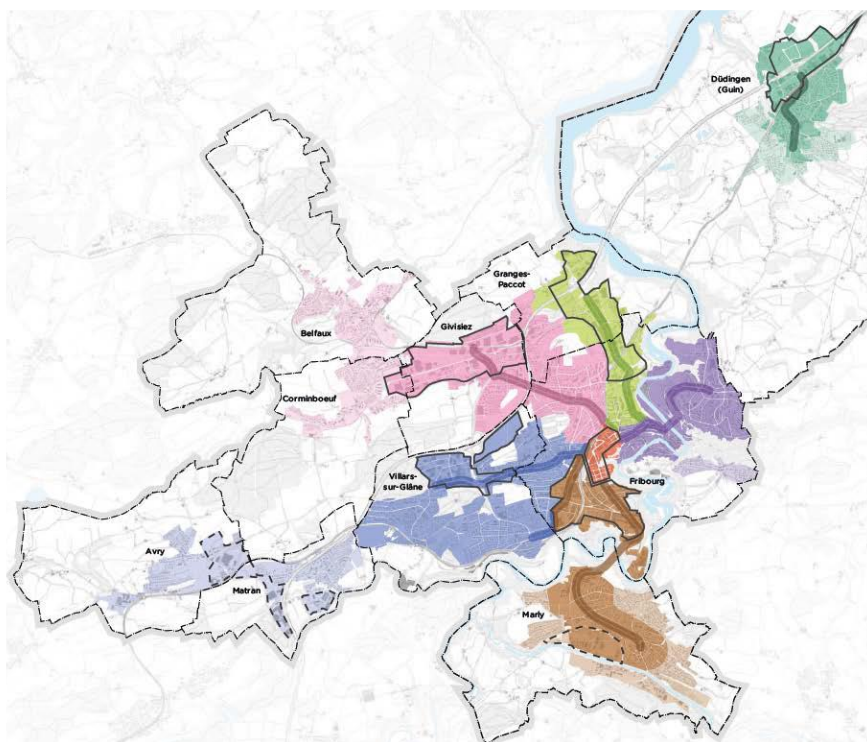
#### Contexte

Le *Projet d'agglomération de troisième génération (ci-après PA3)* dans donne le cadre stratégique général ainsi que les lignes directrices à suivre en matière de densification. Le concept d'urbanisation principal du *PA3* est la notion d'axes fonctionnels. Cette approche urbanistique par axe, qui répond également à la notion de bassin versant, permet un traitement coordonné de la planification au-delà des limites communales. Le *PA3* a également inscrit la mesure d'urbanisation 3U.01 « Coordination du développement urbanistique par axe », qui vise à doter l'*Agglomération* d'études de base



pour une identification détaillée des potentiels ainsi que d'une stratégie coordonnée d'urbanisation.

C'est donc sur la base de cette notion d'axes que l'*Agglomération* a lancé les études sur les potentiels de densification de son territoire.



*Représentation des six axes et les sept boulevards de l'agglomération (selon le concept territorial global) (Illustration : PA3)*

### **Etude pilote : axe Marly-Pérolles**

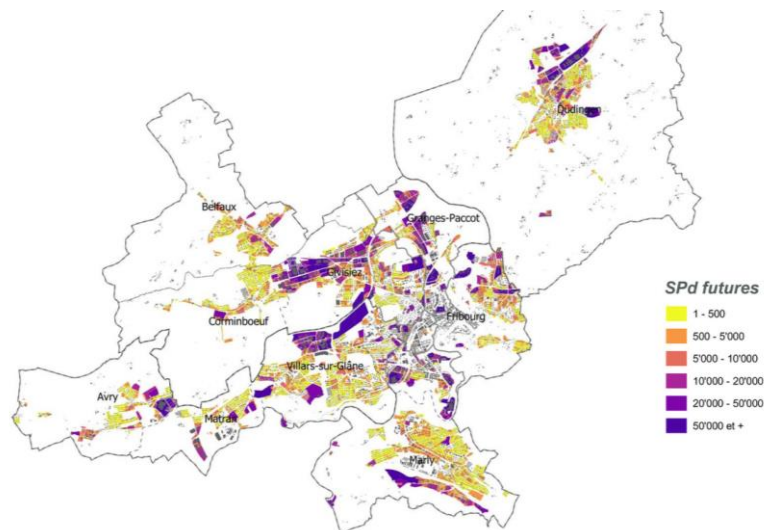
L'axe Marly-Pérolles a été utilisé comme étude pilote. Cette dernière, dont les travaux ont été principalement réalisés entre 2017 et 2018, a permis de développement d'une méthodologie d'analyse pointue pour le volet quantitatif ainsi que qualitatif.

### **Etude élargie à l'ensemble du territoire d'urbanisation**

Riche des connaissances acquises, l'*Agglomération* a lancé l'analyse des cinq axes restants, soit l'entier du territoire d'urbanisation. Pour ce faire, le *Conseil* a libéré en février 2019 un montant de CHF 200'000 puis, en juin 2019, le *Comité* a attribué le mandat au bureau GEA Vallotton et Chanard, à Lausanne, qui avait déjà travaillé sur le premier axe.

Durant la deuxième moitié de l'année 2019, les mandataires se sont concentrés sur le volet quantitatif de l'étude. Le but du volet quantitatif est d'établir la capacité d'accueil (habitants et emplois) permise par les *PAL*, en prenant en compte les contraintes territoriales avec un scénario de croissance à 15 ans.

Le volet qualitatif a également débuté dans le courant de l'année, il sera finalisé en 2020.



*Représentation de la capacité d'accueil future en surface de plancher  
(Illustration : Etude sur les axes d'urbanisation, GEA)*

### Finalité de l'étude en vue du Projet d'agglomération de quatrième génération

En prévision du PA4, il est nécessaire d'affiner la connaissance du territoire et de disposer d'une analyse détaillée concernant les possibilités de densification, sous l'angle spatial, quantitatif et qualitatif, à une échelle adaptée au niveau régional

Le groupement de mandataires du PA4 utilise notamment les résultats du volet quantitatif comme données de base pour estimer la capacité d'accueil du territoire d'urbanisation, pour évaluer la charge de trafic future ainsi que pour localiser la croissance de la demande en transports publics.

#### **O Etude sur le réseau des espaces verts d'agglomération**

La nature joue un rôle important pour la santé et le bien-être de la population. Dans le cadre d'une agglomération qui prévoit une croissance démographique importante, il est ainsi fondamental d'associer un processus de valorisation des espaces ouverts à la stratégie de densification du tissu bâti. Dans ce sens, il s'agit d'offrir à la population des espaces de délasserement répondant à ses besoins et permettant d'encourager la biodiversité.

Fort de ces constats, le PA3 identifie une série de parcs urbains sur les communes de Fribourg ainsi que de Villars-sur-Glâne et formule une série d'objectifs généraux afin d'améliorer et de valoriser ces espaces. En vue de faciliter la mise en œuvre des objectifs d'aménagement formulés dans le PA3 ainsi que d'alimenter la vision en matière de nature et paysage qui sera proposée dans le cadre du PA4, le Comité a décidé de lancer une étude sur la mise en réseau des espaces verts d'agglomération. Le Comité a ainsi accordé un mandat au bureau Verzone Woods Architectes, à Vevey, en novembre 2019.

L'étude en question permettra d'étendre les réflexions du PA3 en matière de parcs urbains, en prenant également en considération des communes suburbaines. En s'appuyant sur un travail de diagnostic ciblé sur 14 espaces verts, sélectionnés notamment en fonction de leur bonne accessibilité par la mobilité douce, le mandat vise à définir une stratégie d'aménagement des espaces verts d'agglomération dans une perspective régionale et d'ensemble. Celle-ci développera des principes d'aménagement permettant le renforcement de la vocation des différents espaces, la mise en valeur de leur complémentarité ou encore leur mise en réseau. Les résultats de l'étude, discutés dans le cadre d'un groupe de travail, sont attendus pour le mois d'avril 2020.



*Trame des espaces verts retenue pour l'étude  
(Illustration : Verzone Woods Architectes)*

## ○ Etude biodiversité

### Contexte

Conformément aux exigences de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) partiellement révisée, l'Agglomération prévoit de répartir la croissance sur un territoire limité pour contenir l'étalement urbain. La volonté de densifier se heurte à celle de conserver les espaces ouverts qui sont autant d'espaces de loisirs et de détente nécessaires à la population ainsi qu'à la faune et la flore.

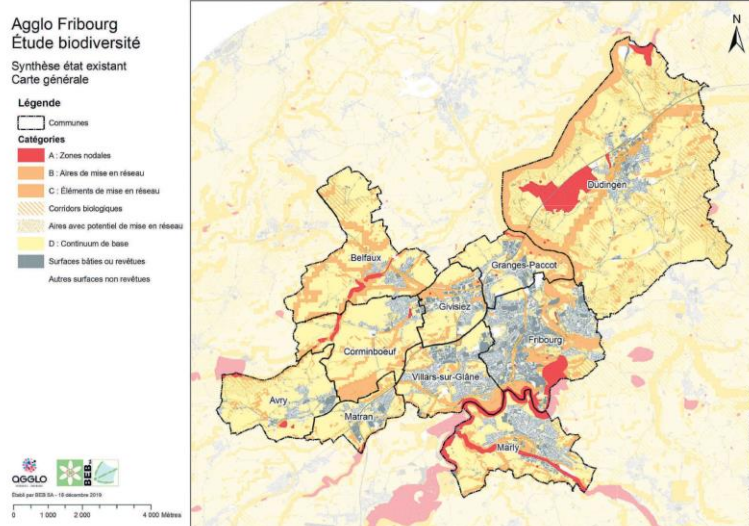
### Finalité de l'étude en vue du Projet d'agglomération de quatrième génération

Dans le cadre du PA4, le Comité souhaite doter l'Agglomération d'une stratégie en faveur de la biodiversité. Pour ce faire, le Comité a accordé en juillet 2019 un mandat au bureau d'études biologiques BEB SA, à Aigle.

L'objectif de cette étude est de disposer d'une meilleure connaissance du territoire et de déterminer la richesse des milieux et des espèces qui s'y trouvent. Réalisée à l'échelle régionale, elle doit fournir une vue générale et stratégique pour l'ensemble des dix communes de l'agglomération ainsi que permettre de débiter la mise en œuvre de la mesure 3NP.11.00 en approfondissant la thématique des espèces cibles.

L'étude se base sur les principes définis par la Confédération en relation avec la notion d'infrastructure écologique et comporte trois phases. Premièrement, dans une perspective de diagnostic, le bureau mandataire a réalisé une analyse cartographique (SIG) en compilant des données géoréférencées existantes afin d'identifier spatialement les secteurs à enjeux particuliers en termes de biodiversité. Dans un second temps, le mandataire a pu dresser une image de l'état souhaité de l'infrastructure écologique ainsi que la mise en évidence des zones présentant des déficits ou des conflits. Dans sa dimension prospective, l'étude permettra de proposer des lignes d'actions claires en fonction des secteurs et des espèces, dont certaines pourraient débiter sur des mesures dans le cadre d'un prochain projet d'agglomération. Les résultats de l'étude sont attendus pour le début du mois d'avril 2020.





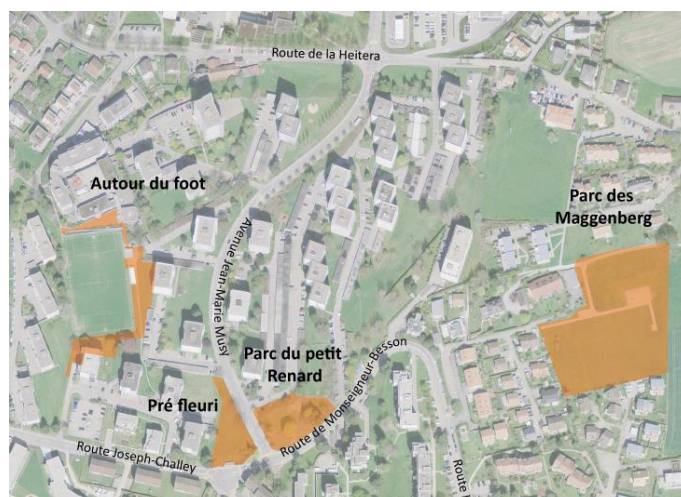
Carte de synthèse de l'infrastructure écologique de l'agglomération  
(Illustration : BEB)

### ○ Mise en œuvre de la mesure 3NP.04 (inciter les propriétaires fonciers à aménager les espaces ouverts) : Projet Fribourg (ou)vert

Le projet Fribourg (ou)vert comporte l'aménagement de plusieurs espaces ouverts accessibles au public, situés dans le quartier du Schönberg (ville de Fribourg). Après une phase de conception à caractère participatif ayant débuté en 2016, le projet s'est poursuivi avec la réalisation de quatre espaces récréatifs et paysagers qui seront officiellement inaugurés le 27 juin 2020.

Les interventions portent sur le secteur situé au sud du chemin des Maggenberg (site « Parc des Maggenberg »), sur les pourtours du terrain de football de Mon-Repos (site « Autour du foot ») ainsi que sur deux parcelles situées de part et d'autre de l'avenue Jean-Marie-Musy, au croisement avec la route Monseigneur-Besson (sites « Parc du petit Renard » et « Pré fleuri »). Les travaux nécessaires à la mise en valeur de ces espaces ont été réalisés dans le courant de l'année 2019.

Le projet est soutenu par l'Agglomération. Lors de sa séance du 10 octobre 2019, le Conseil a libéré un crédit de CHF 540'000 pour le subventionnement du projet, à travers la mesure 3NP.04 du PA3 « inciter les propriétaires fonciers à aménager les espaces ouverts ». Cette dernière vise à inciter les propriétaires fonciers à aménager ou entretenir les espaces ouverts de manière à les rendre attractifs, à favoriser les relations sociales, à diminuer les sources de pollution ainsi qu'à augmenter la biodiversité.



Localisation des interventions du projet  
(Illustration : Ville de Fribourg)

## ○ Mise en œuvre de la mesure 3NP.10 (promotion de la revitalisation de cours d'eau) : Revitalisation du ruisseau Heitiwilbach

Le projet de revitalisation du ruisseau Heitiwilbach dans le secteur du Brugerawald et du Bachtelmatte à Düdingen représente la dernière étape du projet de protection contre les crues du cours d'eau. Cette dernière étape a débuté à la fin de l'année 2019 et devrait se terminer en juin 2020. Elle consiste à remettre à ciel ouvert le cours d'eau actuellement canalisé et enterré. Le projet répond autant aux enjeux sécuritaires de protection contre les crues qu'aux enjeux environnementaux. La renaturation du ruisseau Heitiwilbach créera en effet un biotope de zone humide au cœur de la localité de Düdingen. Il bénéficie donc du soutien financier de l'Agglomération.

En collaboration avec la commune de Düdingen, l'Agglomération a élaboré un panneau informatif afin de communiquer sur les travaux portés par les collectivités locales et régionales.

Le Conseil a libéré en octobre 2019 un montant de CHF 82'500 en vue de subventionner 50 % du coût effectif du projet à la charge de la commune. Les projets de revitalisation bénéficient en effet d'autres subventionnements qui sont à soustraire du cofinancement de l'Agglomération.



A gauche : photomontage du secteur en amont du cimetière (Illustration : Triform SA)  
A droite : photo du panneau de chantier (Photo : commune de Düdingen)

## ○ Mise en œuvre de la mesure 3NP.14 Action un arbre pour votre enfant

### Mesure nature et paysage

Cette mesure du PA3 a pour objectif de planter des arbres pour les enfants des familles habitant les communes de l'agglomération. Dans sa dimension culturelle, cette mesure renvoie à une tradition existante et permet, de manière plus large, de rapprocher les gens de la nature. Cette action symbolise également l'importance des familles pour le développement de la région.

### Premières plantations en 2019

En 2017, le Conseil a libéré un premier crédit pour la mesure permettant de préparer la mise en œuvre et de planter les premiers arbres. L'année 2018 a été consacrée à l'organisation de la mesure en collaboration avec les communes. Les premiers arbres ont été plantés en 2019 par les communes de Marly, Givisiez, Villars-sur-Glâne et Avry. Les familles ont été nombreuses à répondre à l'appel et à participer à l'événement convivial organisé par les communes autour de la mise en terre de « leur » arbre. L'action est prolongée et étendue à d'autres communes dans le courant de l'année 2020.





Marly, place de jeu des écoles



Villars-sur-Glâne, devant la nouvelle école du Platy



Givisiez, proche de l'école primaire



Avry, entre le jardin et le terrain de sport de l'école primaire

*Plantations d'arbres  
(Photos : Agglomération et commune de Villars-sur-Glâne)*

### ○ Etude sur les installations sportives d'importance régionale

En mai 2018, une motion a été déposée auprès du *Conseil* demandant d'introduire la gestion des installations sportives d'importance régionale dans les domaines de compétence de l'*Agglomération*. Le texte des motionnaires, partant du constat du caractère vieillissant et des investissements importants nécessaires par les infrastructures locales dans les années à venir, appelle l'*Agglomération* à empoigner la planification, la construction et l'exploitation des installations sportives d'importance régionale.

Afin de répondre de façon appropriée et argumentée à cette motion, le *Comité* a décidé de lancer une étude à caractère économique et financier qui permettra de livrer une première appréciation de la faisabilité et du bien-fondé d'une gestion des installations sportives d'importance régionale par l'*Agglomération*. En ce sens, en décembre 2019, le *Comité* a accordé un mandat d'étude à la Haute école de gestion (HEG) de Fribourg.

L'étude en question s'attachera avant tout à livrer un aperçu des coûts globaux actuels afférents à la gestion des installations sportives d'importance régionale. Sur cette base, le mandataire identifiera un ou plusieurs modèles organisationnels adaptés à l'*Agglomération* permettant un regroupement régional et une optimisation des tâches nécessaires à la gestion des installations sportives. L'étude permettra notamment d'explicitier les structures, les outils et les ressources humaines et financières nécessaires à la mise en place de ce processus. De manière générale et dans la mesure du possible, le *Comité* relève que l'étude devra intégrer les réflexions institutionnelles en cours impactant la future structure de l'*Agglomération*.

L'étude sera effectuée dans le courant de l'année 2020. Ses résultats intermédiaires seront discutés dans le cadre d'un groupe de travail ad hoc mis sur pied à cette occasion. Le rendu final de l'étude est attendu pour le début de l'année 2021.

### ○ Projet d'agglomération de quatrième génération et premier atelier

L'*Agglomération* élaborera un PA4

Le *Plan directeur cantonal (ci-après PDCant)* révisé, l'obligation pour les districts de se doter d'un *PDR* ainsi que la gestion des zones d'activités dont la compétence est donnée aux régions créent des conditions cadres favorables à la planification directrice régionale. De plus, l'*Agglomération* voit également une opportunité d'inscrire de nouvelles mesures et obtenir un nouveau soutien financier de la Confédération en réalisant un *PA4*.

Le *Conseil* a validé la proposition du *Comité*, en libérant en février 2019, un montant global de CHF 820'000 pour mener à bien le projet d'agglomération. Le *PA4* approfondira les thématiques de l'urbanisme, de la mobilité ainsi que de la nature et du paysage. Des thématiques cruciales telles que l'énergie et l'économie territoriale seront pour la première fois abordées afin de doter l'*agglomération* d'une vision commune permettant de profiler la région.

## Coordination avec l'ensemble du périmètre fonctionnel

L'Agglomération souhaite élaborer un projet qui tienne compte de la réalité territoriale du centre cantonal. Le PA4 s'appuiera ainsi sur une analyse comprenant l'ensemble du territoire de l'agglomération dite fonctionnelle et plus uniquement limitée aux dix communes qui constituent l'agglomération institutionnelle.

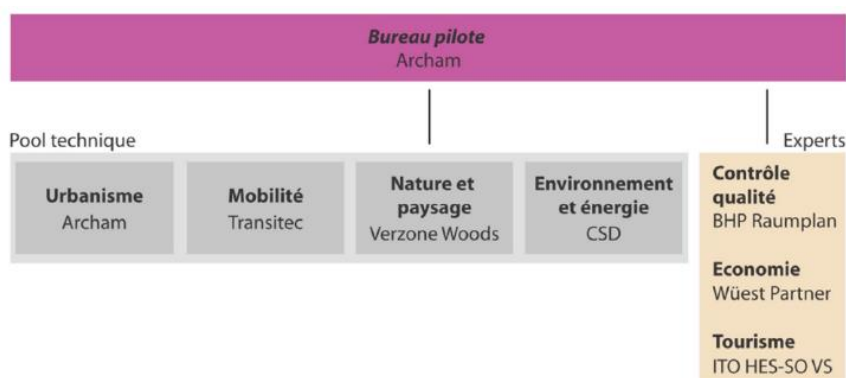
En constatant que le district de la Sarine devait nouvellement se doter d'un document de planification régionale dans des délais similaires à ceux accordés à l'Agglomération pour déposer son PA4, le Comité ainsi que le comité de pilotage de la Conférence régionale pour des infrastructures régionales et un développement coordonné (ci-après CRID) ont décidé de réaliser une coordination étroite entre les deux documents de planification.

L'option retenue est de réaliser un diagnostic territorial commun sur l'ensemble du territoire concerné. Pour ce qui est du développement des stratégies, il paraît par contre judicieux de réaliser deux documents distincts mais avec un contenu coordonné. Ces derniers répondent en effet à des exigences différentes en termes de contenu (sujets abordés, niveau de détail). L'Agglomération et la Préfecture de la Sarine ont notamment décidé de travailler avec un mandataire commun afin d'assurer la coordination.

L'Agglomération est également en contact avec le district de la Singine, afin d'assurer une coordination avec les plans directeurs régionaux sur l'ensemble du périmètre de l'agglomération fonctionnelle.

## Choix du groupement de mandataires, commun au PA4 et au PDR Sarine

Fin juin 2019, l'Agglomération et la Préfecture de la Sarine ont attribué le mandat pour la réalisation du PA4 et du premier PDR de la Sarine à un mandataire commun. Il s'agit d'un groupement piloté par le bureau Archam et composé de bureaux spécialisés en mesure d'apporter des compétences pointues pour les différents domaines abordés dans le PA4 et le PDR.



Organigramme du groupement de mandataires PA4 et PDR  
(Illustration : Archam)

## Réfléchir ensemble

Les communes sont associées au processus d'élaboration des deux documents (PA4 et PDR) à travers les organes habituels, ainsi que des organes de co-construction et de suivi du projet. Ces derniers ont été mis en place ou repensés pour répondre aux besoins spécifiques des deux projets. Il s'agit d'une part de la CARM, qui acquiert un rôle important dans le cadre de l'élaboration de ces deux planifications régionales, notamment dans le cadre des ateliers participatifs, et d'autre part de la mise sur pied d'une dizaine de groupes de travail thématiques. La CARM comme les groupes de travail sont composés de représentants de l'Agglomération ainsi que des communes du périmètre fonctionnel hors Agglomération.

## Début du PA4

Le PA4 se divise en trois grandes phases : le diagnostic, la stratégie et l'élaboration de mesures.

La première phase du projet, le diagnostic, a débuté en été 2019 et s'est poursuivie jusqu'à la fin de l'année. Cette dernière a été réalisée conjointement entre le PA4 et PDR. Les phases suivantes seront réalisées de manière distincte mais coordonnée. Le PA4, dont le calendrier est contraint par le délai fédéral, précède l'élaboration du PDR. Ainsi, le PA4 devra être déposé en juin 2021 à la Confédération. Le PDR a une année de plus pour être finalisé. Les deux plans répondent en outre à des niveaux d'exigences différents et sont approuvés par des organes distincts.

Au niveau du processus de validation, une première version du PA4 sera soumise au Conseil en octobre 2020.

### Premier atelier

Un premier atelier d'information et de participation a été organisé en novembre 2019. Cet atelier d'une demi-journée a réuni environ 80 personnes. Les participants étaient composés de représentants des communes de l'agglomération, des communes du district de la Sarine, de la Singine, des services cantonaux concernés, ainsi que des associations de différents domaines (milieux économiques, protection de la nature, etc.). L'atelier a porté sur les premiers résultats du diagnostic ainsi que sur l'identification des besoins d'action.

Les objectifs principaux étaient de sensibiliser les acteurs aux enjeux actuels de la planification et d'enrichir les porteurs du projet des observations du terrain. Une attention particulière a été donnée afin que toutes les communes, de taille et de nature différentes, se reconnaissent dans les enjeux abordés lors de l'atelier.

L'atelier s'est concentré sur sept enjeux majeurs communs au PA4 et au PDR : la maîtrise de l'urbanisation, l'attractivité des transports publics ainsi que des modes doux, le fonctionnement du réseau routier, la qualité des espaces ouverts, la transition énergétique et la gestion des zones d'activités. Les participants ont pris part à trois tables rondes thématiques, qu'ils ont pu choisir en fonction de leurs intérêts. Un compte rendu de l'atelier a été élaboré et est disponible sur le site internet de l'Agglomération.



Premier atelier PA4-PDR  
(Photos : Agglomération et SANU)

## Mobilité

### o Parkings d'échange d'agglomération

#### Etude de développement des parkings d'échange gérés par l'Agglomération



L'étude de développement des parkings d'échange (ci-après P+R) à proximité d'arrêts de bus, en coordination avec la stratégie cantonale des parkings-relais en gare, a permis d'obtenir un diagnostic approfondi et de prévoir les prochains développements en la matière. Sur la base de l'identification des bassins-versants d'utilisateurs et d'une évaluation de la demande, le Comité s'est prononcé en faveur d'une augmentation de la capacité actuelle des P+R. Le repositionnement, voire la création de P+R est en cours de discussion avec les communes de Givisiez, de Granges-Paccot et de Villars-sur-Glâne afin de trouver les



meilleures opportunités en vue d'une réalisation. Il s'agit en premier lieu de mettre en œuvre les projets d'agglomération antérieurs qui prévoyaient un redéploiement des parkings situés trop près du centre, tels celui du Guintzet ou de St-Léonard.

L'Agglomération a aussi procédé à une réflexion approfondie en vue de la révision de la réglementation concernant l'exploitation des P+R. En lien avec l'Etat de Fribourg, la tarification actuelle va être corrigée pour éviter une distorsion de concurrence avec les P+Rail cantonaux : l'objectif est avant tout d'inciter les automobilistes à prendre le train ou le bus depuis leur lieu de domicile tout en offrant des tarifs P+R compétitifs par rapport aux parkings du centre-ville pour ceux qui seraient contraints d'avoir recours à la voiture. Une étude en cours, confiée au bureau Christie & Gygax, va permettre de fixer ces tarifs de manière optimale. Le règlement à ce sujet élaboré par le Conseil sera en conséquence revu.

## ○ Transports publics

### Nouvelle gare de Givisiez, doublement de la desserte ferroviaire à Givisiez et forte amélioration de l'offre de bus sur Corminboeuf et dans la zone industrielle de Givisiez (CIG)

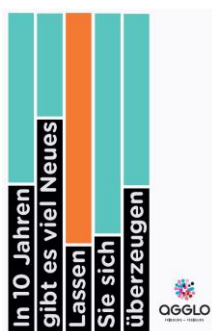
La nouvelle gare de Givisiez a été inaugurée le 15 décembre 2019. Elle permet d'améliorer à la fois le confort et l'horaire avec ses deux quais, une passerelle piétons/vélos et ses futurs aménagements connexes (vélos, transports publics). La gare est desservie dorénavant toutes les 15 minutes vers Fribourg du lundi au samedi. Les lignes de bus ont été réorganisées en conséquence : les lignes 8 et 9 desservent ensemble toutes les 15 minutes la route Jo-Siffert. L'offre a été fortement augmentée en heure creuse sur la ligne 8, tout en continuant à desservir la place d'Affry. L'Etat de Fribourg a de son côté créé une nouvelle ligne régionale entre Chésopelloz, Belfaux et La Sonnaz.



Inauguration de la gare  
(Photo : TPF)

### Avry, Matran et Guin : développement de l'offre pour les besoins locaux

A Avry et Matran, la ligne 11 a été renforcée en avril 2019 avec de meilleurs horaires le matin, le soir et une desserte à l'heure le dimanche. Sa ponctualité a été améliorée à l'heure de pointe par l'injection d'un nouveau véhicule.



A Guin, dès le 15 décembre 2019, les quartiers du Briegli, Zelig et Leimacker sont desservis toutes les heures, du lundi au dimanche, par une nouvelle ligne du réseau d'agglomération : la ligne 12. La commune de Guin, l'Agglomération et les Transports publics fribourgeois (ci-après TPF) ont multiplié les actions de communication pour accompagner le lancement de cette offre : gratuité offerte les trois premiers mois, flyer spécifique, information dans le journal communal, stand à l'occasion du Martinsmarkt, signalétique à la gare, etc. D'ici quelques années, c'est un petit réseau de bus qui sera mis en place sur la commune de Guin, desservant tous les principaux quartiers de la commune.

### Grands événements à Fribourg : des tarifs préférentiels pour utiliser les bus

A l'initiative de la Ville de Fribourg, de l'Agglomération et de Frimobil, un concept P+R Event a été mis en œuvre dès 2018 : pour quatre personnes, un billet à CHF 10 permet d'utiliser les P+R et les transports publics de l'agglomération pour se rendre au centre-ville de Fribourg et donc désengorger ce dernier pour la Saint-Nicolas, le carnaval des Bolzes, etc.

En 2019, une gratuité complète des transports publics a aussi été mise en œuvre le samedi de la St-Nicolas à Fribourg et à Matran, avec un plein succès : la fréquentation des bus a augmenté de 20 % par rapport à un samedi habituel.

## Développement : concertation et plan de développement de l'offre de bus dans les prochaines années

Les communes membres, la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement de l'Agglomération de Fribourg (ci-après CAME) et la CARM ont été consultées au sujet des perspectives de développement de l'offre de bus. Il s'agit de mettre en œuvre la première phase de développement de l'offre de bus du PA3 (nouvelles lignes), mais aussi d'accompagner les nouvelles habitudes de mobilité, telles que le développement de l'offre aux heures creuses, tard le soir et le week-end, les véhicules électriques ainsi que les véhicules plus grands et plus confortables pour accompagner le développement de la fréquentation. L'Agglomération va donc mettre en œuvre un plan de renforcement de l'offre de bus dès fin 2020. Ces prochaines années, l'offre sera augmentée d'environ 50 % afin de convaincre les habitants de l'agglomération de prendre le bus plutôt que la voiture.

## Augmentation soutenue de la fréquentation des bus : la politique de l'Agglomération pour les transports publics commence à porter ses fruits

Point réjouissant : la fréquentation des transports publics a augmenté de 4 % sur l'ensemble du réseau, poursuivant une tendance amorcée en 2018 et donc bien au-delà de la croissance démographique. La fréquentation de la ligne 11 a par exemple augmenté de près de 10 % en 2019, les clients ayant répondu présents à l'augmentation de l'offre décidée par l'Agglomération et ses partenaires en avril 2019.

### **○ Vélos en libre-service : déploiement du réseau**

En 2019 l'Agglomération a débuté la phase de déploiement du réseau PubliBike sur son territoire. Cette première phase consiste en une densification du réseau historique sur les communes de Fribourg et de Villars-sur-Glâne. L'affinement du maillage de l'offre de VLS est primordiale pour augmenter l'attractivité et la crédibilité du réseau. Aux neuf stations existantes ont été ajoutées treize nouvelles stations pour un total actuel de 22 stations :

1. Fribourg – Rue Sainte-Thérèse
2. Fribourg – Beaumont
3. Fribourg – La Motta
4. Fribourg – Place Python
5. Fribourg – Rue du Simplon
6. Fribourg – Rue Tivoli / Gare CFF
7. Fribourg – Quartier d'Alt
8. Fribourg – La Neuveville
9. Fribourg – Rue Bourgnacht
10. Fribourg – Champriond
11. Fribourg – Auge
12. Villars-sur-Glâne – Cormanon / Mediaparc
13. Villars-sur-Glâne – Hôpital Cantonal

L'ajout de stations, accompagné d'une augmentation conséquente du nombre de vélos à disposition, a entraîné une forte hausse de l'utilisation du réseau. En effet, depuis l'ajout des treize stations supplémentaires courant 2019, la fréquentation du réseau VLS a été multipliée par quatre. Un indicateur est également intéressant : avec les nouvelles stations, chaque vélo est employé quasiment deux fois par jour contre en moyenne une utilisation par jour en 2018, lorsque le réseau comptait neuf stations. Cet indicateur capital dans la viabilité d'un réseau se rapproche aujourd'hui de celui des grands réseaux de Berne ou de Zurich.

Par ailleurs, le taux de vélos électriques est maintenu à 75 %, ce qui est très apprécié des usagers. Plus de 80 % des déplacements se font en vélo électrique, ce qui signifie que les vélos traditionnels sont très peu utilisés.

Après cette première phase de densification, les prochaines étapes du déploiement du réseau permettront d'ouvrir l'offre à de nouvelles communes, en donnant une attention particulière aux partenariats avec les entreprises privées.

## ○ Subventions des mesures infrastructurelles de mobilité

Le *Comité* a traité durant l'année écoulée les demandes de subvention déposées par les communes de Fribourg, Granges-Paccot et l'*Etat de Fribourg*.

Toutes les demandes de subventionnement ont été jugées conformes par le *Comité*. Ce dernier a donc pu préparer les conventions de cofinancement qui ont été transmises par le Conseil d'Etat à l'Office fédéral des routes (OFROU). Cinq conventions ont ainsi pu être signées en 2019 :

Objet	Coût total de l'investissement (valeur 'octobre 2019', hors renchérissement et hors TVA)	Participation de l'Agglomération (y compris cofin. Conf.) (valeur 'octobre 2019', hors renchérissement et hors TVA)
Réalisation de voies de bus continues en entrée de Fribourg, entre Marly Grand-Pré et Pérolles (direction gare) (mesure n° 11.10/PA2)	4'630'000	1'159'800
Aménagement de bandes cyclables sur la route de la Fonderie, section Est (mesure n° 22.03/PA2)	997'000	0
Aménagement d'abris-vélos (système sécurisé et protection contre les intempéries) aux abords des pôles d'enseignement, d'activités, de loisirs et de transports publics urbains (mesure n° 23.02/PA2) - Granges-Paccot / Chantemerle	51'427	22'276
Aménagement d'abris-vélos (système sécurisé et protection contre les intempéries) aux abords des pôles d'enseignement, d'activités, de loisirs et de transports publics urbains (mesure n° 23.02/PA2) - Fribourg / Vignettaz	82'031	41'015
Aménagement d'un couloir de bus et de bandes cyclables sur la route de la Fonderie, section Ouest (mesure n° 42.01/PA2)	2'655'403	0
<b>Total (CHF)</b>	<b>8'415'861</b>	<b>1'223'091</b>

Le début des travaux de chacun de ces cinq projets est prévu dans le courant du premier semestre 2020.

Il est à noter que, conformément à la *convention relative au Projet d'agglomération de deuxième génération de Fribourg et aux implications financières des différentes parties*, l'aménagement de bandes cyclables sur la route de la Fonderie, section est (mesure n°22.03/PA2) ainsi que l'aménagement d'un couloir de bus et de bandes cyclables sur la route de la Fonderie, section ouest (mesure n°42.01/PA2) sont entièrement à la charge de l'*Etat de Fribourg*. De par cette même convention, l'*Etat de Fribourg* prend également en charge une partie significative de la réalisation de voies de bus en entrée de Fribourg, entre Marly Grand-Pré et Pérolles. Toutes ces mesures se trouvent sur des routes cantonales.

Le *Comité* a également préavisé favorablement l'examen préalable de plusieurs mesures importantes que sont : *TransAgglo* Platy (mesure n° 20.07), *TransAgglo* Verger (mesure n° 20.08), *TransAgglo* Avry - Villars-sur-Glâne (mesure 3M.06.02), interface gare de Fribourg (mesure n° 12.01), carrefour Richemond (3M.03.01) et compartimentage de la Basse-Ville (mesure 3M.03.04).



## ○ Infrastructures terminées en 2019

### Mesure n° 21.09 (PA2) – Réalisation de deux franchissements des voies de la halte de Givisiez pour la mobilité douce, avec accès aux quais



La passerelle de 310 mètres de long, qui permet tant l'accès au quai centrale de la nouvelle halte de Givisiez qu'un franchissement des voies de chemin de fer cyclo-compatible, a été inaugurée en décembre 2019. Les six mètres de largeur du tablier permettent une séparation claire des piétons et des cyclistes ainsi qu'un cheminement agréable pour chacun. L'extrémité sud de la passerelle, « l'hélicoïdale », a été conçue pour être compatible avec une utilisation par les vélos. Pour rappel, cette mesure était devisée à CHF 4'500'000 (valeur 'octobre 2011', hors renchérissement et hors TVA), répartis entre les CFF, la Confédération, l'Etat de Fribourg, la commune de Givisiez et l'Agglomération.

### Mesure n° 22.24 (PA2) – Aménagement piétons et vélos Briegliweg

En parallèle à la construction du quartier « Brieglipark », la commune de Düringen a réalisé, conformément à la mesure du *Projet d'agglomération de deuxième génération (ci-après PA2)*, un itinéraire de mobilité douce à destination des piétons et des cyclistes afin de pouvoir relier ce nouveau quartier à la Duenstrasse et à l'arrêt de bus / abri-vélos « Briegli » (une infrastructure qui fait également partie du PA2). Ce projet devisé à CHF 1'040'400 (valeur 'octobre 2011', hors renchérissement et hors TVA) est à moitié à charge du promoteur du « Brieglipark ». Le solde à charge de la commune est légèrement moins inférieur à ce que prévoyait la mesure du PA2 (CHF 669'000, idem). L'Agglomération subventionne à 50 % cet ouvrage (CHF 260'100, idem) et bénéficie d'un financement de la Confédération pour CHF 208'080 (idem).



### Mesure n° 23.02 (PA2) – Aménagement d'abris-vélos (système sécurisé et protection contre les intempéries) aux abords des pôles d'enseignement, d'activités, de loisirs et de transports publics urbains



La commune de Granges-Paccot a réalisé deux abris-vélos sur son complexe communal pour le compte de la mesure n° 23.02 du PA2. S'agissant de deux abris-vélos de douze places, ils ont été considérés comme un seul abri afin de satisfaire aux objectifs de la mesure et prétendre à un cofinancement. L'Agglomération a donc pu subventionner ces infrastructures à 50 % du plafond de la mesure, pour un montant total de CHF 22'276 (valeur 'octobre 2019', TTC). Ce montant englobe un cofinancement fédéral de CHF 16'530 (idem) ainsi qu'une participation de l'Etat de Fribourg au titre de la Convention relative aux investissements des communautés régionales de transport.

## ○ Gestion du trafic

Dans l'optique d'une réduction de la pression du trafic individuel motorisé dans le centre de l'agglomération et sur les axes d'entrée, des mesures de gestion du trafic sont nécessaires.

### Modélisation

Une modélisation multimodale du trafic d'agglomération est en cours de réalisation afin de quantifier les flux de déplacements attendus à l'horizon 2032. Cette modélisation se base sur les chiffres de population et d'emplois attendus au même horizon, tout en tenant compte des objectifs fixés dans les précédents projets d'agglomération. Elle sera disponible au début de l'année 2020 pour une intégration au PA4.

## Centrale de régulation

Le *Comité* voit la nécessité de la mise en œuvre des éléments des projets d'agglomération antérieurs et notamment de la création d'une centrale de gestion du trafic afin de prioriser efficacement les transports publics et pouvoir gérer les flux de circulation de manière coordonnée. L'efficacité de la gestion des accès prévue pour l'*agglomération* dépend également du bon fonctionnement de cet élément. Les études en ce sens seront lancées dans le courant de l'année 2020 à l'aide d'un bureau d'assistance spécialisé en la matière, pour lequel un cahier des charges est réalisé.

### ○ Soutien financier à des mesures de gestion de la mobilité

Le *Comité* a décidé de continuer de soutenir, en 2019, les mesures de gestion de la mobilité ci-après :

#### Pédibus



En 2019, Pédibus a fêté ses 20 ans d'existence en Suisse. A l'occasion de cet anniversaire, de nombreux événements ont eu lieu sur le territoire de l'*agglomération* : une exposition photographique à l'avenue de la Gare, un cortège festif réunissant quelques 200 enfants, un stand au carnaval des Bolzes ainsi que des campagnes d'affichage et de nombreuses présentations annuelles.

L'*Agglomération* demeure un soutien important de ce service de mobilité et a de nouveau versé un montant de CHF 12'000 à la coordination Pédibusmise en place au niveau cantonal. Durant l'exercice 2019, le nombre de lignes a été maintenu à 33 sur le territoire de l'*agglomération* et, fin 2019, une première ligne a été mise en place dans la commune de Düdingen.

#### Cours « être et rester mobile »

**être mobile** Le *Comité* a décidé de renouveler son soutien (CHF 1'830.90) à l'organisation de ces cours qui s'adressent aux seniors du *canton* et doivent leur faciliter l'utilisation des transports publics. Ces cours, toujours très prisés ont été organisés en français à Fribourg et en allemand à Düdingen.

#### Défi vélo

En 2019, le *Comité* a soutenu financièrement PRO VELO Fribourg pour l'action « Défi vélo » à hauteur de CHF 6'500, pour la sixième fois. Organisé à l'échelle romande, cet événement est destiné aux jeunes entre 15 et 18 ans et s'est tenu en 2019 pour la sixième fois à Lausanne. Il se déroulait sous la forme d'une compétition par équipes s'étalant sur toute l'année scolaire. L'action visait à promouvoir l'utilisation du vélo au quotidien, ainsi qu'à améliorer la sécurité et les comportements dans la circulation. Pour la première fois, l'Ecole de Culture Générale de Fribourg a relevé le Défi vélo en 2019.



## Logistique urbaine

### ○ Premier concept de logistique urbaine

Suite à deux postulats demandant l'élaboration d'une politique de logistique urbaine et le développement d'un service de livraison à domicile, le *Comité* a lancé en octobre 2019 une étude pour un premier concept de logistique urbaine. Sur la base des données existantes, un diagnostic de la situation dans l'*agglomération* a été effectué avec la participation des acteurs économiques et associatifs. L'*Agglomération* a ainsi conduit plusieurs interviews avec des entreprises établies dans les zones d'activités et dans les zones urbaines, ainsi qu'avec des acteurs de la mobilité, tels que TPF ou CFF Cargo, dans le but de recueillir leurs expériences et leurs attentes en matière de logistique urbaine. Le diagnostic permet de poser des bases communes de discussion et de compréhension de la thématique. Il confirme également l'importance croissante de la logistique, notamment par le fait que le trafic des poids lourds augmente de manière significativement plus élevée que le reste du trafic. L'essor du commerce en ligne augmente fortement les

besoins en matière logistique. Une concurrence entre les usages en faveur du logement et des activités se fait sentir, au risque de voir les activités logistiques se faire uniquement à l'extérieur des zones urbaines. Des difficultés pour charger et décharger les marchandises sont également identifiées. Des stratégies et des mesures sont attendues au début de l'année 2020. Les résultats de cette étude, qui est suivie par un groupe de travail ad hoc, seront intégrés au PA4. Ce groupe de travail est composé de membres du *Comité* et de collaborateurs de l'*Agglomération* (DP et DAEM), ainsi que de partenaires externes, tels des représentants des services de la mobilité de l'*Etat de Fribourg* et des *communes membres*.

## **Energie**

### **O Plan régional des énergies**

Suite à une motion du législatif et à la révision statutaire du 22 février 2018 qui s'en est suivie, le *Comité* a lancé les travaux d'élaboration d'un plan régional des énergies. Le diagnostic effectué analyse la consommation de chaleur et d'électricité au sein de l'*agglomération* ainsi que la consommation énergétique en matière de mobilité. Ces éléments révèlent une forte présence des énergies fossiles, que ce soit au niveau du chauffage des bâtiments ou de la mobilité. Les potentiels énergétiques sont également identifiés, notamment le potentiel solaire ou éolien pour la production d'électricité. En ce qui concerne la production de chaleur, les principaux potentiels sont identifiés au niveau des pompes à chaleur, de la récupération énergétique à la SAIDF à Posieux, de la valorisation de la STEP, de la géothermie et du bois. Des scénarios énergétiques régionaux seront développés au début de l'année 2020, débouchant sur des mesures. Le plan des énergies sera disponible courant 2020. Ses éléments seront discutés au sein d'un groupe de travail ad hoc et intégrés au PA4.

## **2.2 Dicastère des promotions**

En 2019, le *DP* s'est réuni dix-huit fois afin de statuer sur différents projets menés dans le cadre des promotions économique, culturelle et touristique, avant de les soumettre au *Comité*.

### **Promotion économique**

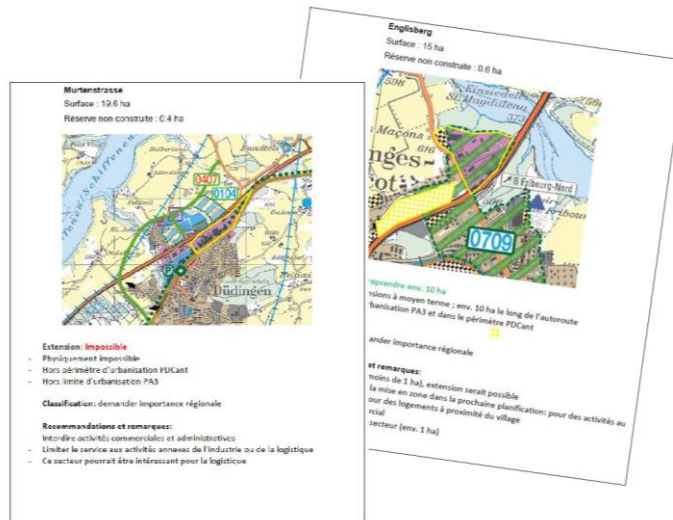
#### **O Développement économique du territoire**

##### Etude économique concernant les zones d'activités

La planification et le développement des zones dévolues aux activités économiques représentent l'une des tâches principale de la promotion économique de l'*Agglomération*. Afin d'affiner ses connaissances en la matière et d'assumer son rôle dans le cadre de la gestion régionale des zones d'activités, une *étude d'économie territoriale* (ci-après *EcoTerr*) a été menée entre 2017 et 2018. Cette étude de base, disponible sur le site internet de l'*Agglomération*, a permis de dégager des résultats utiles tant à la planification territoriale qu'à la promotion économique.

Sur la base des résultats de l'étude *EcoTerr*, l'*Agglomération* a poursuivi les réflexions sur les perspectives de développement des zones d'activités. Un groupe de travail, initié en 2018 et composé de membres du *Comité* et de collaborateurs de l'*Agglomération* (DP et DAEM), s'est penché sur les stratégies de développement des zones d'activités durant l'année 2019. Il a accompagné une étude complémentaire menée en interne dans le but de caractériser les zones d'activités et de déterminer leur potentiel de développement en fonction des prescriptions du *PDCant* ainsi qu'en tenant compte des aspirations des communes. Des fiches descriptives ont été élaborées pour les 20 secteurs en zone d'activités selon les indicateurs suivants : surface, réserve non construite, extension possible, classification donnée par le *PDCant* et le Plan directeur régional de l'*Agglomération* (PDA) et recommandations quant à leur développement.

Secteur en zone d'activité	Commune
1. Bluefactory	Fribourg
2. Birch	Düdingen
3. Bertigny	Villars-sur-Glâne
4. Daillettes	Fribourg
5. Moncor	Villars-sur-Glâne
6. CIG	Givisiez/Cominboeuf
7. Engelsberg	Granges-Paccot
8. MIC	Marly
9. Murtenstrasse	Düdingen
10. Pré-aux-Moines	Marly
11. Chésalles-Corbaroche	Marly
12. Matran Ouest	Matran
13. Givisiez Colline	Givisiez
14. Düdingen Bahnhof	Düdingen
15. Matran Est	Matran
16. Granges-Paccot Ouest	Granges-Paccot
17. Avry Rosé	Avry
18. Belfaux Boxal	Belfaux
19. Belfaux Place d'Arme	Belfaux
20. Autres petites zones	Avry/Fribourg/Düdingen



### Zones d'activités analysées et exemples de fiches descriptives

Cette étude a permis de constater que peu de secteurs peuvent actuellement prétendre à une extension à court terme. Des contacts sont en cours avec les communes-sites potentielles. Le rapport final intitulé « Synthèse des possibilités de développement des zones d'activités » ainsi que l'étude *EcoTerr* sont considérés comme des données et des informations de base qui devraient être traduites dans les instruments de planification, notamment le *PA4* et le *PDR*.

Dans le contexte de la régionalisation de la gestion des zones à vocation économique, des contacts ont également été pris avec les districts de la Sarine et la Singine. Ils se poursuivent dans le cadre de l'élaboration des plans directeurs régionaux de districts qui sont étroitement coordonnés avec le *PA4*.

L'étude *EcoTerr* et son complément serviront également de base au traitement du postulat n° 35 : « Postulat concernant la planification et la mise en œuvre d'une stratégie efficace visant à respecter et améliorer de manière durable des conditions cadres économiques à l'intérieur de l'agglomération », dont la réponse au législatif est prévue en 2020.

### Système de gestion des zones d'activités (SyZACT)



Un système informatique de gestion des zones d'activités (ci-après *SyZACT*) a été introduit par l'Etat de Fribourg avec tâche pour les communes de l'alimenter. D'une part, ce dernier doit servir à planifier le développement et l'optimisation des zones d'activités, et d'autre part à faciliter l'identification des secteurs les plus favorables à l'accueil d'entreprises. A terme, l'objectif est de pouvoir renseigner au mieux les entreprises déjà présentes envisageant une extension ou une relocalisation ainsi que celles cherchant à s'établir dans la région.

Toutes les communes du *canton* sont tenues de remplir un inventaire des parcelles en zones d'activités sur leur territoire, selon le guide d'utilisateur pour le système régional des zones d'activités. Les parcelles sont présentées dans la plateforme informatique *SyZACT* sous forme de données géoréférencées.

L'Agglomération a rempli cette base de données pour ses communes membres. Ce travail consistait à répondre à un grand nombre de questions, représentant des variables qualitatives et quantitatives pour caractériser chaque parcelle affectée en zone d'activités. Dans le cadre de ces travaux, l'Agglomération a notamment présenté la



situation sur ton territoire ainsi que les enjeux y relatifs lors d'une séance de la *CRID* du district de la Sarine.

La plateforme informatique *SyZACT* remplace la base de données sous forme d'Excel, utilisée par le service de promotion économique de l'*Agglomération* jusqu'à la fin 2019. Dans le cadre de la collaboration avec le programme de la *Nouvelle Politique Régionale* (ci-après *NPR*), chapeauté par l'*Association des régions fribourgeoises* (ci-après *Innored FR*), l'*Agglomération* a assuré la mise à jour de ces données moyennant une rétribution annuelle de CHF 6'000. Le même principe de collaboration vaudra pour la nouvelle période *NPR* 2020-2023 et ce pour toutes les régions du *canton*.

#### Soutien aux entreprises start-up

Le *Comité* a soutenu les incubateurs d'entreprises start-up gérés par l'association *Fri Up*, notamment l'incubateur *Centre*, établi sur le site de *blueFACTORY* en ville de Fribourg. Il s'agit d'un des trois incubateurs actifs dans le *canton*. Comme convenu pour la période 2016-2019, la participation financière versée à *Fri Up* s'élève à CHF 5'000 par an.

#### Soutien aux associations d'entreprises

Le *Comité* a poursuivi le dialogue avec les associations d'entreprises actives sur le terrain dans le but de créer et de favoriser des conditions cadres permettant d'exploiter des synergies entre entreprises ainsi que de renforcer l'ancrage régional de ces dernières. Il a ainsi participé aux assemblées générales des associations ainsi qu'à d'autres réunions d'entrepreneurs initiées par les communes. A plusieurs reprises, l'*Agglomération* a ainsi pu informer les entreprises des mesures disponibles pour soutenir leur développement ainsi que des enjeux économiques au niveau régional.

### **○ Projets transversaux en lien avec la mobilité**

#### Plans de mobilité d'entreprises

Différentes prestations pour la promotion de plans de mobilité d'entreprises ont été planifiées, notamment la réalisation d'un guide. Ce dernier résume la méthodologie et donne des exemples de bonne pratique d'entreprises ayant déjà réalisé un plan de mobilité qui a porté ses fruits. La publication de cette brochure et l'organisation d'ateliers avec les entreprises sont prévues en 2020.

### **○ Services de Promotion économique**

#### Guichet économique

En 2019, l'*Agglomération* a pu répondre à de nombreuses demandes de renseignements et de conseils d'entreprises ainsi que de porteurs de projets. Il s'agit en majorité de recherches de terrains et de surfaces d'importance, principalement pour des activités industrielles et artisanales. Dans une moindre mesure, l'*Agglomération* a été sollicitée pour des renseignements au sujet des organismes de financement ou de soutien à l'innovation. Selon la situation, les entreprises ont été mises en contact avec d'autres partenaires économiques, privés ou institutionnels.

#### Brochure « Soutien aux entreprises de la région »



Le *Comité* a réalisé en 2019 une brochure sur les prestataires de soutien aux entreprises de la région. Cette dernière met à disposition des entreprises et des porteurs de projets un répertoire des différentes mesures de soutien fournies par les autorités publiques et parapubliques, ainsi qu'une liste d'organisations, de fondations, et d'associations d'entreprises actives dans la région.

Cet inventaire est publié sur le site internet de l'*Agglomération* et distribué aux entreprises, aux indépendants ainsi qu'aux partenaires économiques dans le domaine.

## ○ Participation aux organes extérieurs

### Effort Fribourg SA

Le *Comité* a assuré la représentation de l'*Agglomération* au Conseil d'administration de la société Effort Fribourg SA. Cette société, intégralement détenue par la Ville de Fribourg, fournit un soutien financier aux entreprises en phase de création ou d'expansion établies essentiellement en ville de Fribourg. L'*Agglomération* a participé en 2019 aux quatre séances visant à statuer sur différentes propositions de projets et de demandes de soutien.



Une nouvelle orientation stratégique d'Effort Fribourg a été élaborée dans le but de répondre aux mieux aux nouveaux enjeux des entreprises, notamment dans le secteur du commerce. La publication de cette nouvelle stratégie est attendue au début de l'année 2020.

### Innoreg Fribourg

*Innoreg FR* coordonne les projets de la *NPR* du *canton*. Ses principaux axes pour la période 2016-2019 concernent les domaines de l'économie (soutien aux entreprises), du territoire (planification et valorisation des zones d'activités) et du tourisme. Avec les autres associations régionales du *canton*, le *Comité* est représenté au sein de la plateforme régionale *Innoreg FR*. A ce titre, l'*Agglomération* perçoit une subvention annuelle de la *NPR* de CHF 12'000. Le *Comité* a notamment été consulté dans le cadre de l'élaboration du nouveau programme *NPR* 2020-2023.



## ○ Initiatives de promotion

### Trophées PME

La remise des prix du concours Trophées PME 2019 ([www.trophee-pme.ch](http://www.trophee-pme.ch)) a eu lieu le 13 novembre 2019. Plus 300 personnes ont participé à cette manifestation qui a reçu de très bonnes critiques de la part des entreprises, de différents partenaires économiques, dont les membres du jury, ainsi que des représentants politiques des *communes membres* et au-delà. Dans le cadre de la deuxième édition de ce prix lancé par le *Comité*, de nombreux dossiers de candidature ont été évalués par le jury selon des critères définis. Outre la couverture médiatique renforcée pour les quatre finalistes, les sociétés nominées a bénéficié d'un film promotionnel et les deux lauréats des Trophées PME 2019 se sont vu décerner un prix de CHF 10'000 chacun. De surcroît, pour cette édition du concours, les quatre entreprises finalistes ont reçu des abonnements de PubliBike pour l'utilisation des VLS. La prochaine édition du concours est prévue en 2021.



Les lauréats : Sofraver (catégorie PME) et Hertigfleurs (catégorie entreprise artisanale)  
Les finalistes : Duchein (PME) et Freiburger Biermanufaktur (entreprise artisanale)  
(Photo : STEMUTZ PHOTO)

## Rencontre des entreprises



La rencontre des entreprises de l'Agglomération a eu lieu le 4 avril 2019. Il s'agit d'un événement organisé sous la forme d'une conférence suivie d'un petit déjeuner. Le thème abordé a été « Comment appréhender le changement ? », évoquant le contexte économique en évolution permanente et le besoin pour les entreprises de s'adapter.

### O Profil socio-économique de l'Agglomération

L'Agglomération a effectué un nouveau relevé des données concernant l'évolution de la population et de l'économie, s'appuyant principalement sur les données publiées par l'Office fédéral de la statistique (ci-après : OFS). Un résumé de cette analyse est disponible sur le site internet de l'Agglomération. Plusieurs communes membres ont en outre demandé une analyse plus fine, axée sur leur territoire communal respectif.

Evolution de l'emploi EPT dans l'agglomération	
Variation 2011-2017	+12% (+867 EPT)
Variation 2016-2017	+5% (+383 EPT)

Comparaison de l'évolution de l'emploi  
(Chiffres : OFS)

## Promotion des activités culturelles

### O Préavis de la Commission culturelle et décisions du Comité

En 2019, le Comité a suivi à 89 % les préavis émis par la CCult relatifs aux requêtes de subventions annuelles et extraordinaires expertisées. La CCult, composée de treize membres, est un organe consultatif. Ses préavis sont transmis aux membres du DP, qui étudient leur adéquation avec les règlements en vigueur, puis communiquent leur position au Comité.

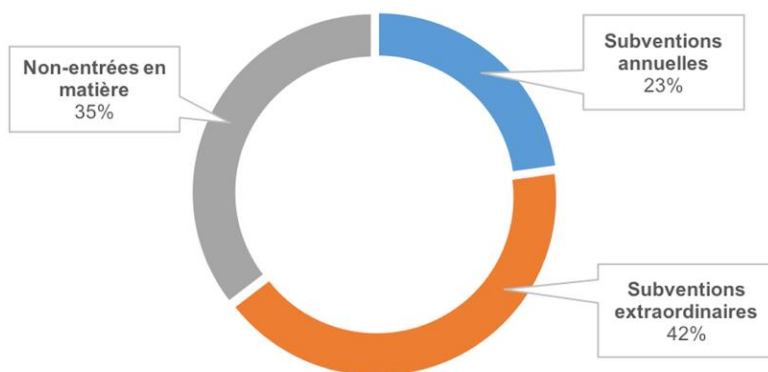
Au cours de l'année 2019, la CCult s'est réunie à six reprises en séance ordinaire afin de préavisier près de 18 demandes de subventions annuelles et d'expertiser 41 requêtes concernant des subventions extraordinaires ou de nouvelles demandes de soutien financier portées par des associations culturelles régionales.

Parallèlement, deux groupes de travail composés d'une délégation de la CCult ont été menés pendant l'année 2019, l'un portant sur l'élaboration d'une nouvelle Directive dans le cadre du Prix culturel à l'émergence de l'Agglomération et l'autre sur l'évaluation d'une Feuille de route proposée par le comité de pilotage Culture/Kultur2030, afférente à la politique culturelle régionale.



Bad Bonn – Kilbi  
(Photo : Patrick Principe)

En outre, 28 demandes de financement ont fait l'objet d'une non-entrée en matière, ce qui constitue une augmentation importante de 86 % par rapport à l'année 2018. Ces décisions de non-entrées en matière représentent 35 % des demandes de financement reçues en 2019. L'augmentation du nombre de non-entrées en matière est également liée, en 2019, à l'application et la mise à jour de la Directive portant sur l'octroi des subventions culturelles ordinaires annuelles et extraordinaires par l'Agglomération. Cette dernière est disponible sur le site internet de l'Agglomération.



Allocations de subventions culturelles 2019

#### ○ Subventions culturelles pluriannuelles, période 2019-2021

Treize associations culturelles sont bénéficiaires de subventions pluriannuelles pour la période 2019-2021, selon les arrêtés du *Comité* du 27 septembre 2018. L'enveloppe annuelle budgétée pour ces allocations trisannuelles est de CHF 1'630'000. En 2019, ce montant représentait 74,5 % des allocations de subventions culturelles. Le *Comité* a accordé à cette catégorie d'acteurs culturels une augmentation globale de 6 % en 2019, par rapport aux montants des subventions pluriannuelles octroyées dans le cadre de la période précédente (2016-2018).



Belluard Bollwerk International, Fribourg  
(Photo : Pierre-Yves Massot)



**Montants des Arrêtés du Comité aux associations bénéficiaires pour la période 2019-2021 :**

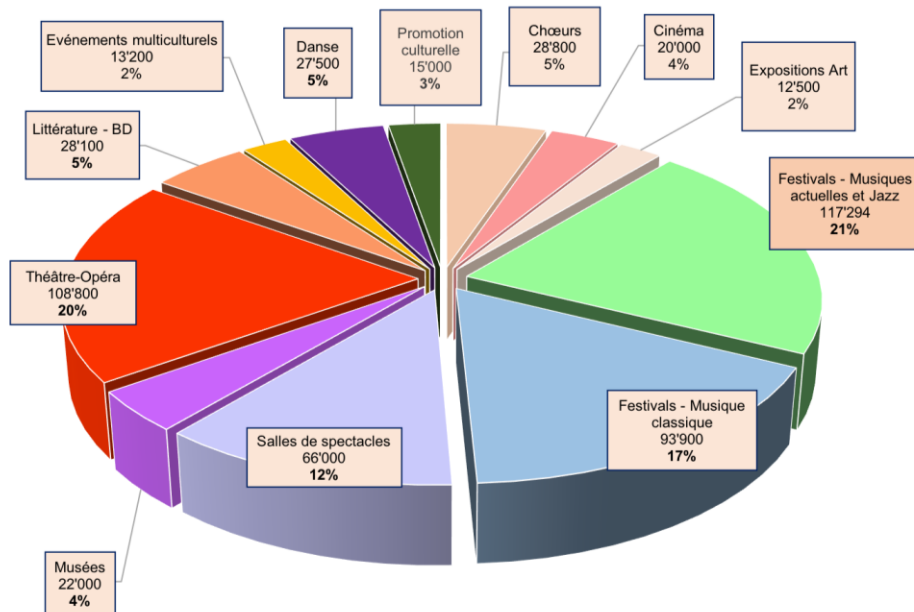
Subventions pluriannuelles 2019-2021-Associations	Montants versés 2018	Montants versés 2019	Montants Budget 2020	Montants Budget 2021
Tonverein Bad Bonn, Düdingen	100'000	110'000	110'000	110'000
Belluard Bollwerk International, Fribourg	160'000	165'000	165'000	165'000
Les concerts de l'Avent de Villars-sur-Glâne	30'000	30'000	30'000	30'000
Festival International de Films de Fribourg	175'000	180'000	180'000	180'000
Festival International de Musiques Sacrées, Fribourg	100'000	110'000	110'000	110'000
Fri-Art, Fribourg	130'000	140'000	140'000	140'000
Fri-Son, Fribourg	175'000	185'000	185'000	185'000
La Spirale, Fribourg	125'000	125'000	125'000	125'000
Le Nouveau Monde, Fribourg	140'000	140'000	140'000	140'000
Fondation Nouvel Opéra Fribourg / Neue Oper Freiburg (NOF) (Fusion Opéra de Fribourg et Opéra Louise)	Opéra de Fribourg 100'000	NOF 115'000	115'000	115'000
Rencontres de Folklore Internationales de Fribourg	95'000	100'000	100'000	100'000
Société des Concerts de Fribourg	85'000	90'000	90'000	90'000
Fondation du Théâtre des Osses, Givisiez - Centre dramatique fribourgeois	130'000	140'000	140'000	140'000
<b>Total des subventions pluriannuelles</b>	<b>1'545'000</b>	<b>1'630'000</b>	<b>1'630'000</b>	<b>1'630'000</b>

**○ Subventions ordinaires annuelles et extraordinaires**

Un budget de CHF 548'800 était disponible en 2019 afin de répondre aux demandes de subventions annuelles et extraordinaires des acteurs culturels régionaux. A cette enveloppe se sont ajoutées les contributions volontaires de sept communes non membres : Autigny, Bösinggen, Ependes, La Brillaz, Pierrafortscha, Schmitten, St.Ursen, Tifers et Prez-vers-Noréaz (Commune de Prez, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020), pour un montant brut de CHF 12'294. Le *Comité* a intégralement alloué cette enveloppe annuelle à 52 projets culturels et à la CarteCulture de Caritas Fribourg, afin d'assurer les initiatives des acteurs culturels répondant au Règlement régissant la reconnaissance d'importance régionale des activités culturelles.

Deux domaines culturels remportent en 2019 le plus de soutien (*catégories des subventions annuelles et extraordinaires*) : il s'agit de la catégorie Festivals-Musiques actuelles et Jazz (21 %) et de la catégorie réunissant les projets des arts vivants Théâtre-Opéra (20 %). Le domaine des Festivals-Musique classique représente 17 % des allocations de subventions culturelles. A ce domaine s'ajoute le soutien aux chœurs qui représente 5 % des subventions octroyées, sachant que l'*Agglomération* n'apporte son financement qu'aux projets professionnels. Le soutien aux salles de spectacle arrive en troisième position avec 12 % des soutiens octroyés en 2019. Les animations culturelles dans les domaines de la danse et la littérature sont soutenues à hauteur de 5 % du budget annuel des subventions, en évolution de 1 % par rapport à 2018. Les activités destinées à promouvoir les offres culturelles cinématographiques poursuivent la même ascension par rapport à l'année précédente en totalisant 4 % des allocations en 2019. Enfin, deux autres domaines restent marginaux avec 2 % des attributions : les expositions artistiques et les événements multiculturels. Cette répartition des ressources est similaire

à celle qui a eu lieu en 2018. Elle est le reflet des projets réalisés à l'échelle régionale par les différents opérateurs culturels professionnels.



Subventions annuelles et extraordinaires 2019 (hors pluriannuelles)  
Total des attributions CHF 553'094 soit 100 % du budget au 28.11.2019

*Répartition des subventions annuelles et extraordinaires par domaine en 2019*

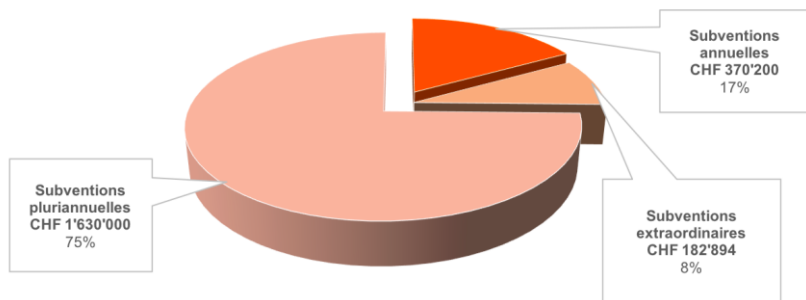
**O Répartition des subventions allouées aux acteurs culturels en 2019 par catégorie**

La répartition du montant des subventions par catégorie montre que l'essentiel du budget est consacré aux associations bénéficiaires de subventions pluriannuelles. Un montant de 1.63 million de francs a en effet été octroyé à ces associations, ce qui représente 74.5 % du budget global des subventions culturelles de l'Agglomération en 2019. Respectivement, les allocations de subventions annuelles ont représenté 17 % et les subventions extraordinaires 8.5 % de l'enveloppe budgétaire disponible en 2019.



*Nouvel Opéra Fribourg  
(Photo : Magali Dougados)*

Le montant total des subventions annuelles et extraordinaires octroyées en 2019 pour des activités culturelles régionales atteint CHF 553'094 au 31 décembre 2019. Cela représente l'intégralité du budget disponible pour ce type de subvention. Le Comité a décidé de réaffecter le solde budgétaire résiduel 2019 à onze associations sélectionnées par la CCult sur la base de critères objectifs (voir les tableaux suivants).



Montant total des allocations 2019 : CHF 2'183'094

*Répartition des allocations budgétaires 2019*

Subventions pluriannuelles 2019 / 13 associations bénéficiaires :

Subventions pluriannuelles	Montants 2019 (CHF)
Tonverein Bad Bonn	110'000
Belluard Bollwerk International	165'000
Concerts-de-l'Avent de Villars-sur-Glâne	30'000
Festival de films de Fribourg	180'000
Festival de Musiques sacrées	110'000
Fri-Art, Centre d'art de Fribourg	140'000
Fri-Son	185'000
La Spirale	125'000
Fondation NOF (Nouvel Opéra Fribourg)	115'000
Le Nouveau Monde	140'000
Théâtre des Osses	140'000
Rencontres de Foklore Internationales	100'000
Société des Concerts	90'000
<b>Total subventions pluriannuelles 2019</b>	<b>1'630'000</b>

Subventions ordinaires annuelles 2019 / 18 associations bénéficiaires et le projet CarteCulture de Caritas Fribourg :

Subventions ordinaires annuelles	Montants 2019 (CHF avec réaffectations)
BédéMANIA (biennale)	16'600
KellerPoche Theater	8'000
La Lanterne Magique	11'000
Le Bilboquet	18'000
Orchestre des Jeunes de Fribourg	31'000
Die Zauberlaterne	9'000
Theater in Freiburg - Theaterausschuss (DFAG)	46'000
Kultur im Podium	30'000
ADMA - Musique Ancienne	3'000
Deutschfreib. Theatergruppe DFTG	4'000
Fête de la Danse - RESO	16'000
Pro Orlando	8'700
MUSICA Virtuosa -Festival du Lied	3'500
EclatsConcert	11'600
Académie d'Orgue de Fribourg	11'000
La Nuit des Musées	8'000
Convention Caritas - CarteCulture	15'000
Les Georges	89'000
International Piano Series	30'800
<b>Total subventions annuelles 2019</b>	<b>370'200</b>

Subventions extraordinaires 2019 / 34 associations bénéficiaires :

Subventions Extraordinaires	Montants 2019 (CHF avec réaffectations)
AOCSM - Concerts St.-Michel	3'500
Schmittner Openair (Garantie de déficit)	2'000
FriScènes Festival de Théâtre	8'600
Concerts Nouvel An Düdingen	7'500
Action-danse / InciDanse	10'000
La Tour Vagabonde	18'000
Chœur ARSIS	9'000
Ensemble DeMusica	1'000
Cie Production d'Avril	5'800
Midi Théâtre	5'000
Centre d'Arts WallRiss	10'000
Bouillon de Culture	9'200
Compagnie SAPANA-Sangeet Swiss	1'500
OPUS 89_2018	10'000
CantaSense	3'000
Fondation Bindschedler	10'000
Théâtre Crapouille	2'000
Accroche -Cœur	6'000
Kopek	1'000
Divertimento Vocale	600
Nouvelles Creations	4'000
Mon Pays Fribourg	500
MJBB	11'294
Histoires d'ici	1'500
Salon du Livre Romand	10'000
SMEM	14'000
Roz et Coz Company	6'400
OCF	1'000
L'Epître	1'500
Quatuor Orchis	1'000
Team Cyclotone	1'000
Anyma	3'000
Cie Si J'aurais Su J'aurais pas venu	3'000
AFFEI	1'000
<b>Total subventions extraordinaires 2019</b>	<b>182'894</b>

Récapitulatif des subventions culturelles octroyées en 2019 :

Récapitulatif des subventions	Montants 2019 (CHF)
Subventions pluriannuelles	1'630'000
Subventions ordinaires annuelles	370'200
Subventions extraordinaires	182'894
<b>Montant total octroyé en 2019</b>	<b>2'183'094</b>

## ○ Activités culturelles soutenues par l'Agglomération en 2019, toutes catégories de subventions confondues (pluriannuelles, ordinaires annuelles et extraordinaire)

En tête de classement, les festivals et animations culturelles du domaine des musiques actuelles et du jazz représentent l'enveloppe la plus importante des soutiens financiers alloués par l'Agglomération en 2019, soit 31 % du budget. Dans cette catégorie figurent aussi les institutions bénéficiaires de subventions pluriannuelles telles que Fri-Son, La Spirale, Le Nouveau Monde et Bad Bonn.

Le domaine du théâtre et de l'opéra arrive en seconde position en bénéficiant d'une enveloppe annuelle représentant 17 % des ressources dédiées aux acteurs culturels régionaux.

Le domaine des festivals de musique classique et concerts apparentés est soutenu à hauteur de 15 % du budget annuel. Dans cette typologie sont également intégrées les institutions suivantes : le Festival International de Musiques Sacrées, la Société des Concerts de Fribourg et Les Concerts de l'Avent de Villars-sur-Glâne.

L'Agglomération a également financé en 2019, avec 13 % de son budget de promotion culturelle, des événements multiculturels d'importance régionale tels que ceux du Belluard Bollwerk International et des Rencontres de Folklore Internationales de Fribourg.

Le montant octroyé pour le domaine du Cinéma et du Festival International de Films de Fribourg représente 9 % du budget annuel de promotion culturelle. Les allocations pour les expositions d'art et les espaces d'art contemporain (Fri-Art et WallRiss) s'élèvent à 7 % des ressources annuelles. Enfin, les salles de spectacles (hors pluriannuelles) ont été soutenues à hauteur de 3 % du budget 2019.

On constate également que les domaines de la danse, la littérature-BD, les chœurs et les musées restent les moins bien nantis en matière de financement régional, avec en moyenne une allocation de 1 % chacun de l'enveloppe budgétaire 2019. Toutefois, cette situation est le miroir de la nature des projets culturels développés par les acteurs professionnels sis dans le périmètre de l'agglomération. En effet, les demandes de soutien relatives à des activités culturelles dans les champs de la littérature ou de la danse sont relativement moins nombreuses que celles liées à des projets musicaux ou à des représentations théâtrales. De plus, selon la répartition des rôles inscrite dans la loi sur les affaires culturelles (LAC, mai 1991), les domaines de la création et des institutions muséales sont prioritairement soutenus par l'Etat de Fribourg.

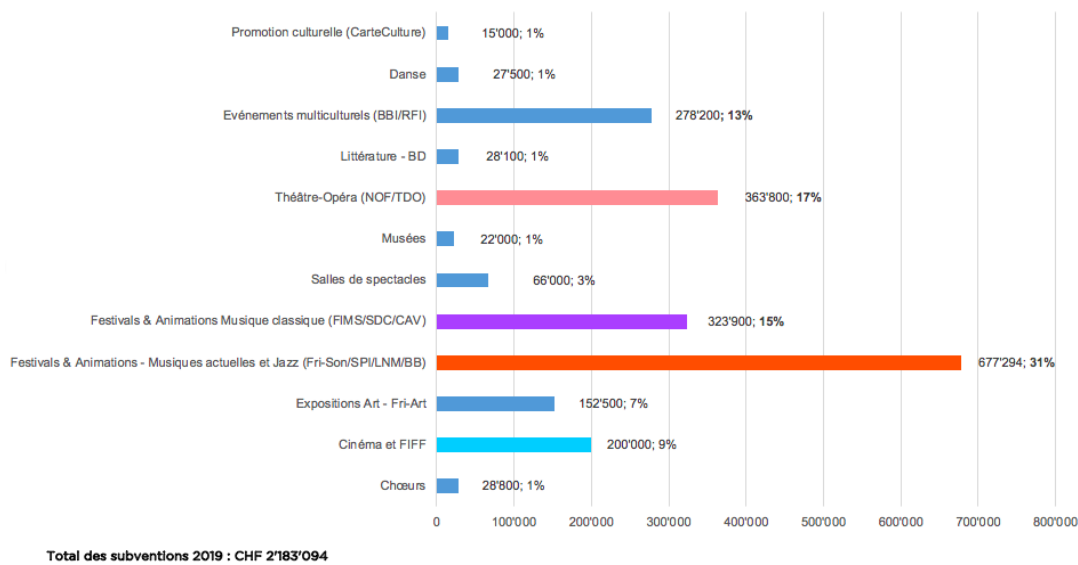
Le domaine de la création, prérogative de l'Etat de Fribourg selon la législation en vigueur, est néanmoins soutenu indirectement par l'Agglomération dans le cadre de la participation financière apportée aux frais liés aux représentations ou aux animations culturelles issues de projets de création. Ainsi, en 2019, un montant de près de CHF 58'494 (soit 5 % du budget des subventions annuelles et extraordinaires) a été octroyé à des acteurs culturels dans le cadre de projets de création théâtrale, musicale ou de spectacle de danse. Parmi ces différentes créations, une participation financière de CHF 28'700 (soit 49 % du montant des allocations liées à des projets de création) a été octroyée dans le cadre de coproductions réalisées dans la structure Equilibre-Nuithonie.



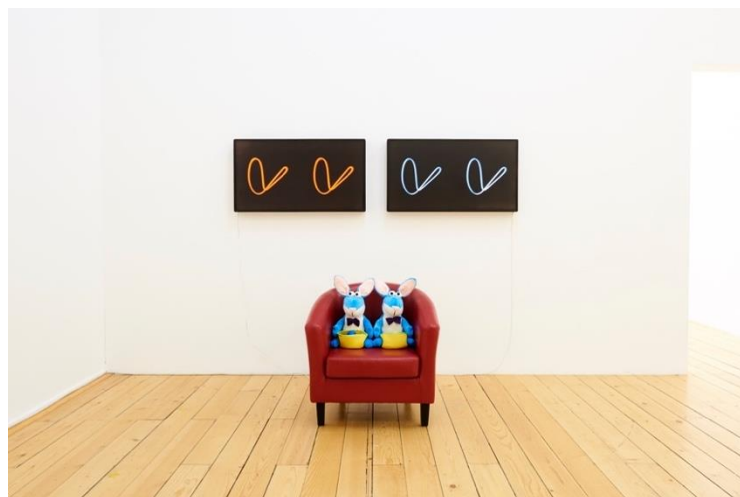
A gauche : Nouvel Opéra Fribourg (Photo : Magali Dougados)  
A droite : Théâtre des Osses (Photo : Julien James Auzan)



En 2019, l'Agglomération a maintenu son soutien à la CarteCulture de Caritas Fribourg avec une allocation annuelle de CHF 15'000, afin de promouvoir une meilleure accessibilité de l'offre culturelle régionale.



### Répartition des subventions annuelles, extraordinaires et pluriannuelles en 2019



*Fri-Art*  
(Photo : Guillaume Baeriswyl)

### ○ Perspectives budgétaires pour les subventions culturelles 2020

Après une période de stagnation de 2015 à 2017, le budget des subventions culturelles de l'Agglomération tend à suivre l'évolution de la population légale. En 2020, le budget de promotion culturelle bénéficie selon les décisions du Conseil du 10 octobre 2019 d'une augmentation de 4,8 % pour l'enveloppe budgétaire consacrée aux subventions annuelles et extraordinaires, soit CHF 575'500 (brut, y compris la participation budgétée pour la CarteCulture de Caritas Fribourg). L'enveloppe des subventions pluriannuelles reste, elle, identique à celle de l'année 2019, soit CHF 1'630'000 répartis entre treize associations bénéficiaires. Un montant global brut de CHF 2'205'500 pour le subventionnement des activités culturelles régionales a ainsi été adopté par le Conseil pour l'année 2020, soit une augmentation CHF 26'500 (1,2 %) par rapport à l'enveloppe budgétaire globale brute 2019, hors de participations volontaires des communes non membres de l'Agglomération.

Le Comité a décidé de poursuivre son engagement auprès des acteurs culturels en soutenant les activités d'envergure régionale. Ainsi, la promotion culturelle régionale tend, dans la mesure de ses moyens, à répondre aux besoins grandissants des acteurs culturels afin de consolider les structures et de participer encore davantage à leur professionnalisation. Par son engagement, elle promeut une offre culturelle diversifiée et

de qualité, accessible à la population régionale, tout en veillant à favoriser le bilinguisme. En outre, l'*Agglomération* accompagne et soutient chaque année les projets des associations culturelles professionnelles confirmées, en portant une attention particulière à l'essor de structures émergentes. Le budget 2020 prévoit à cet effet, une dotation spécifique de CHF 5'000 destinée à l'octroi d'un Prix culturel à l'émergence.

Enfin, dans le cadre de ses tâches statutaires et de concert avec les autres organes régionaux et cantonaux de promotion culturelle, le *Comité* s'est engagé en 2019 à soutenir des projets d'envergure nationale qui se tiendront en 2021. La manifestation les Rencontres du Théâtre Suisse devrait ainsi se dérouler dans la région fribourgeoise du 5 au 9 mai 2021, avec la participation de l'*Agglomération*.



A gauche : Théâtre des Osses (Photo : Julien James Auzan)

A droite : Fri-Art (Photo : Nicolas Brodard)

#### **O Etude sur la motion n°4 relative à Coriolis Infrastructure**

Le Législatif a transmis pour étude une intervention parlementaire (motion n°4) demandant la conduite d'une réflexion relative à la reprise des activités de Coriolis Infrastructures par l'*Agglomération*. Un cahier des charges détaillé a été élaboré et un mandat confié à la société CevAde par décision du *Comité* du 28 novembre 2019. L'objectif est de déterminer les impacts financiers et organisationnels d'une éventuelle reprise des activités jusqu'ici menées par Coriolis Infrastructures, en particulier en ce qui concerne l'exploitation des théâtres Equilibre et Nuithonie. Un groupe de travail comprenant des représentants du *Comité*, du *Bureau du Conseil*, de la *Commission financière de l'Agglomération (ci-après CF)*, de l'administration de l'*Agglomération* ainsi que de Coriolis Infrastructures a été mis sur pied afin d'accompagner ce mandat dont les premiers résultats sont attendus en fin d'année 2020.

#### **Promotion touristique**

L'année 2019 a été une année de consolidation pour les projets et la stratégie que *FTR* mène depuis cinq ans.

En ce qui concerne les mesures d'accueil en faveur des visiteurs, la patrouille des Anges à touristes a connu sa 3e édition en 2019, toujours avec le même succès. *FTR* a rédigé une Charte de l'Hospitalité, qui définit les règles élémentaires d'accueil dans notre destination touristique. Les relais d'information touristique ont connu un développement concret, à Forum Fribourg et surtout dans le Bourg.

La gamme des produits de visites thématiques arrive à maturité après trois ans de développement. Les nouveautés 2019 ont rencontré un vif succès : la Balade contée à la nuit tombée et Taste my Fribourg, un « Food tour » non guidé. De plus, 2019 a été le point de départ du projet global « ADN1606 », qui vise à repositionner l'attractivité touristique de la région autour de son offre (post)médiévale et auquel l'*Agglomération* a contribué par le biais d'un financement ad hoc.

Au chapitre de la promotion régionale, le fait marquant de 2019 était un reportage de TF1 consacré à l'*agglomération*. Celui-ci a touché à deux reprises (février et rediffusion

en décembre) plus de 6 millions de téléspectateurs et le partage sur les réseaux sociaux le porte à plus d'un demi-million de vues.

Les indicateurs de la santé touristique présentent des résultats satisfaisants pour 2019, en continuité des années précédentes.

## **2.3 Dicastère des finances et des ressources humaines**

### **Finances**

En 2019, le *DF&RH* s'est réuni à 16 reprises. Il a préparé deux projets de message, relatifs à la validation des comptes 2018 de *l'Agglomération* (message n° 29), respectivement à l'adoption du budget 2020 de *l'Agglomération* (message n° 32), qu'il a soumis au *Comité*.

#### **○ Validation des comptes 2018**

Le *DF&RH* a assuré la préparation du bouclage des comptes 2018 et a élaboré le message y relatif (message n° 29), que le *Comité* a ensuite validé dans le cadre de sa séance du 28 mars 2019. Le *DF&RH* et le *DAEM* l'ont ensuite présenté à la *CF* lors de sa séance du 14 mai 2019. Les comptes 2018 ont finalement été approuvés par le *Conseil* le 23 mai 2019.

#### **○ Préparation du budget 2020**

En 2019, le *DF&RH* a procédé à l'élaboration du budget 2020 et du message y relatif (message n° 32), que le *Comité* a validé au cours de sa séance du 12 septembre 2019. Ce projet de budget a ensuite été présenté par le *DF&RH* et le *DAEM* à la *CF*, le 30 septembre 2019. Lors de la séance ordinaire du 10 octobre 2019, le *Comité* a soumis au *Conseil* le budget 2020 (fonctionnement et investissement), qui a été adopté.

#### **○ Mise à jour de la planification financière 2020-2024**

En 2019, le *DF&RH* a procédé à la mise à jour de la planification financière de *l'Agglomération* pour la période 2020-2024. Le 12 septembre 2019, le *Comité* a validé cette mise à jour, qui a ensuite été présentée le 30 septembre 2019 à la *CF* par le *DF&RH*, puis transmise par le *Comité* au *Conseil* le 10 octobre 2019, pour information.

### **Ressources humaines**

Le *Comité* a continué d'offrir à de jeunes universitaires la possibilité d'effectuer un stage après leur bachelor ou leur master, afin de se familiariser au travail effectué par les différents domaines *l'Agglomération*. Cette année, trois stagiaires ont été engagés pour prêter main forte au domaine de la culture (douze mois), de l'économie (onze mois), ainsi que de l'aménagement et de la mobilité (onze mois).

#### **○ Aménagement et mobilité**

M. Sven Koehli a bénéficié d'un stage à 95 % du 1<sup>er</sup> février 2019 au 30 novembre 2019 au sein du *DAEM*.

Mme Pauline Helmstetter a succédé à M. Sven Koehli le 9 novembre 2019 à un taux de 100%.

#### **○ Culture**

Mme Déborah Alcaine a effectué un stage à 50 % auprès de la Promotion culturelle du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019. Elle a notamment soutenu le travail de la Responsable en ce qui concerne l'octroi des subventions culturelles aux différentes associations.

#### **○ Economie**

M. Mathieu Plancherel a été engagée à 50 % en tant que stagiaire dans le domaine de la Promotion économique, du 1<sup>er</sup> février 2019 au 31 décembre 2019.

#### **○ Révision du Règlement du personnel**

Dans le courant de 2019, le *DF&RH* a poursuivi le travail qu'il avait initié fin 2016 en vue d'une révision du Règlement du personnel de *l'Agglomération*. Ce travail doit aboutir à un projet que le *Conseil* sera amené à entériner en 2020.

## 3 Divers

### ○ Participation dans des groupes de travail

Les membres du *Comité* participent régulièrement aux séances des commissions du législatif de l'*Agglomération* que sont *CAME* (trois séances) et la *CF* (trois séances ordinaires). Ils ont également participé aux séances des commissions consultatives que sont la *CARM* (sept séances) et la *CCult* (six séances ordinaires et quatre séances extraordinaires).

En plus de ces séances liées au fonctionnement interne de l'*Agglomération*, les membres du *Comité* ont notamment pris part à plusieurs séances dans le but de maintenir les contacts institutionnels avec les autorités politiques au niveau cantonal ou régional :

- Comité de *Région capitale suisse (ci-après RCS)* : M. Steiert
- Groupe d'accompagnement de l'*Agglomération (GAF)* : Mmes Dévaud-Sciboz et Burgener Woeffray ainsi que MM. Schneuwly et Philipona
- Comité de pilotage de la *CRID* : M. Schneuwly
- Comité de direction de *FTR* : Mmes Schwegler et Probst
- Comité de pilotage des *Assises* : M. Schneuwly

Le *Comité* est également amené à prendre part à plusieurs groupes de pilotage politiques qui concernent des projets importants développés dans le périmètre de l'*agglomération* :

- Comité de pilotage du projet de réaménagement de la place de la gare de Fribourg Fribourg et du passage inférieur : Mme Dévaud-Sciboz
- Groupe de pilotage de la liaison Marly-Matran : M. Schneuwly
- Comité de pilotage de la route de contournement de Givisiez : Mme Dévaud-Sciboz
- Comité de pilotage *PAD* Taconnets Givisiez : Mme Dévaud-Sciboz
- Comité de pilotage du projet de requalification du quartier du Bourg : Mme Dévaud-Sciboz
- Comité de pilotage Marly Innovation Center (MIC) : M. Marmier
- Groupe de travail Chamblieux : M. Helbling

En sa qualité de commanditaire de prestations, l'*Agglomération* entretient également des rapports réguliers avec les *TPF* à différents niveaux :

- Groupe stratégique *Agglomération/TPF* : Mmes Dévaud-Sciboz et Probst ainsi que MM. Schneuwly, Nobs et Helbling
- Groupe de travail réseau horaire *Agglomération/TPF* : Mmes Dévaud-Sciboz et Probst ainsi que MM. Helbling et Nobs
- Groupe de travail finance, juridique, distribution *Agglomération/TPF* : Mme Probst ainsi que MM. Helbling et Marmier
- Groupe de suivi de la convention d'objectifs : Mme Dévaud-Sciboz ainsi que les représentants de l'*Agglomération* présents des autres groupes de travail qui sont intégrés dans un sounding board.

### ○ Affiliations

En 2019, le *Comité* n'a pas affilié l'*Agglomération* à de nouvelles associations et a maintenu le statu quo (principales affiliations : *RCS*, *Innoreg FR*, Chambre de commerce et d'industrie de Fribourg (CCIF), *EspaceSuisse*).

L'année écoulée a été marquée par la poursuite de l'engagement de l'*Agglomération* dans le cadre des différents organes de *RCS*. M. Steiert assumait en effet la vice-présidence de l'organisation durant la première partie de l'année 2019. Elle regroupe les cantons de Berne, de Fribourg, de Neuchâtel, de Soleure et du Valais, ainsi que plusieurs villes, communes et organisations régionales, dont l'*Agglomération*. *RCS* a pour but de renforcer les régions concernées en tant qu'espace de vie et espace économique novateur, tant sur le plan national qu'international. Afin d'atteindre ces objectifs, elle concentre ses activités sur les sept thèmes clés suivants : centre politique, pôle de santé, région capitale suisse, smart capital region, cluster food & nutrition, développement économique et territorial intercantonal, transport et bilinguisme.

## 4 Informations générales

### ○ Collaboratrices et collaborateurs de l'Agglomération en 2019

Secrétariat général	M. Félicien Frossard à 100 %
Coordination des mesures des projets d'agglomération	M. Johan Grossmann à 100 % puis à 80 % dès le 1 <sup>er</sup> novembre 2019
Aménagement	Mme Lauriane Grosjean à 100 % M. Yannick Riedo à 100 % (jusqu'au 30 juin 2019) M. Ian Losa (dès le 1 <sup>er</sup> juillet 2019)
Mobilité	M. François Périllon à 90 % M. Olivier Caspar à 100 % (dès le 1 <sup>er</sup> août 2019)
Promotion économique	Mme Snezana Peiry à 100 %
Promotion culturelle	Mme Inès Roquillas à 100 %
Finances et Ressources humaines	M. Jean-Noël Tercier à 100 %
Secrétariat du <i>Conseil</i>	Mme Noémie Nicolas à 100 %
Secrétariat administratif	Mme Aline Junod à 90 % Mme Virginie Zube à 40 % (congé maternité de mars à septembre 2019) Mme Sarah Bonnaz à 40 % (remplacement de Mme Virginie Zube, du 11 mars au 30 septembre 2019)

### ○ Ouverture des bureaux

Du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h



## Annexe - Liste des membres du Conseil 2019

Nom	Prénom	Commune		
Achermann	Marius	Avry		
Moret	Michel			
von der Weid	Géraldine			
Gury Racine	Jacqueline	Belfaux		
Litzistorf	Gabriel			
Lüthi	Marc			
Stockel	Velko	Corminboeuf		
Lunghi	Alain			
Rhême	Dominique		Membre démissionnaire / zurückgetretenes Mitglied (31.10.19)	
Viel	Dario			
Bächler	Laurent	Düdingen	Membre démissionnaire / zurückgetretenes Mitglied (30.06.19)	
Brügger	Adrian			
Hauswirth	Urs			
Johner-Tschannen	Anita			
Schneuwly	Jonas		Membre entrant / eintretendes Mitglied (20.11.19)	
Walther	Ernst-Peter			
Werro	Moritz			
Acklin Zimmermann	Béatrice	Fribourg		
Allenspach	Christoph			
Altermatt	Bernhard			
Collaud	Gérald			
Collaud	Oliver			
Cudré-Mauroux	Stéphane		Membre entrant / eintretendes Mitglied (01.03.2019)	
de Reyff	Charles			
Galley	Liliane			
Giller	Christophe			
Giller-Zbinden	Marie			
Graden	Lise-Marie			
Hayoz	Jérôme		Membre démissionnaire / zurückgetretenes Mitglied (30.06.19)	
Liaudat	Geneviève		Membre entrant / eintretendes Mitglied (05.09.2019)	
Menétréy	Fabienne			
Mosoba	Immaculée			
Perritaz	Pierre-Alain			
Rhally	Georges			
Schneuwly-Aschwanden	Eleonora			
Thiémond	Cécile			
Vorlet	Philippe		Membre démissionnaire / zurückgetretenes Mitglied (28.02.19)	
Walter	Lionel			
Berclaz	Eva		Givisiez	Membre entrant / eintretendes Mitglied (18.01.19) Membre démissionnaire / zurückgetretenes Mitglied (25.02.19)
Colella	Vladimir			
de Reyff	Gilles			
Lepori	Damiano	Membre entrant / eintretendes Mitglied (28.06.19)		
Schuwey	Hervé			
Barras	Jean-Louis	Granges-Paccot		
Jaquet	Marjorie			
Litandi	Yves			
Overney	Alexis			
Boéchat	Jean-Marc	Marly		
Clerc	Bernard			
Humbert	Jean-Luc			
Maillard	Christophe			
Oertig	Jean-Pierre			
Romanens	Eric			
Dorthe	Sébastien	Matran		
Dumoulin	Jean-Luc			
Réat	Nicolas			
Andina	Marc'Aurelio	Villars-sur-Glâne		
Carrel	Pierre-Emmanuel			
Dietrich	Jacques			
Grangier	François			
Küttel	Dimitri			
Monney	Claude			
Wicht	Alexandre		Membre entrant / eintretendes Mitglied (14.11.19)	
Schnarrenberger	Loris		Membre démissionnaire / zurückgetretenes Mitglied (04.06.19)	